

Guide

de mise en valeur des

plans d'eau

du Québec à des fins

récréotouristiques

et de conservation

du patrimoine

Guide

de mise en valeur des

plans d'eau

du Québec à des fins

récréotouristiques

et de conservation

du patrimoine

Le Guide de mise en valeur des plans d'eau a vu le jour sous la coordination de Tourisme Québec et grâce à la collaboration financière et professionnelle des partenaires suivants :

- Association des régions du Québec
- Association québécoise de l'industrie du nautisme
- Développement économique Canada
- Fédération québécoise des offices de tourisme
- Fondation de la faune du Québec
- Hydro-Québec
- Les associations touristiques régionales associées du Québec
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de l'Environnement du Québec
- Ministère de la Culture et des Communications du Québec
- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec
- Ministère des Ressources naturelles du Québec
- Ministère des Transports du Québec
- Parcs Canada
- Société de la faune et des parcs du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec

Table des matières

| | | | |
|--|----|--|----|
| 1. Pourquoi un guide ? | 5 | 4. Se jeter à l'eau... en sachant nager | 29 |
| 2. Un patrimoine inestimable | 7 | 4.1 Comment procéder? | 29 |
| 2.1 Un rôle de premier plan | 7 | <i>Une prémisse: trois défis en un</i> | 30 |
| <i>Histoires d'eau</i> | 7 | <i>Des principes d'action pour que le tourisme dure...</i> | 31 |
| <i>Un enjeu vital</i> | 7 | <i>La méthode: un plan d'affaires conséquent</i> | 32 |
| 2.2 Des potentiels à préserver | 8 | 4.2 Des réalisations dignes d'intérêt | 47 |
| <i>Une ressource et des usages collectifs</i> | 9 | <i>Les îles du Bas-Saint-Laurent</i> | 47 |
| <i>La qualité de l'eau</i> | 10 | <i>Le canal de Chambly</i> | 49 |
| <i>Les habitats fauniques</i> | 11 | <i>Le parc de la rivière des Mille-Îles</i> | 51 |
| <i>La qualité des paysages</i> | 12 | <i>La baie Lavallière et le pays du Chenal-du-Moine</i> | 53 |
| 3. La mise en valeur, pour quoi faire ? | 15 | <i>Le réseau riverain de la rivière Magog</i> | 55 |
| 3.1 Un développement à relancer | 15 | <i>Le projet de développement du lac Sacacomie</i> | 58 |
| <i>Des défis à relever</i> | 15 | 5. Références | 78 |
| <i>Des attraits à développer</i> | 17 | 5.1 Sites Internet gouvernementaux | 78 |
| <i>Des équipements d'avenir</i> | 18 | 5.2 Sites Internet non gouvernementaux | 79 |
| 3.2 Des clientèles à satisfaire | 20 | 5.3 Monographies et guides pratiques | 79 |
| <i>Les touristes en général</i> | 20 | 5.4 Autres références | 79 |
| <i>Les écotouristes en particulier</i> | 21 | | |
| 3.3 Des tendances porteuses | 22 | | |
| <i>La qualité de vie, une valeur à la hausse</i> | 22 | | |
| <i>La recherche de l'équilibre</i> | 24 | | |



Schémas et tableaux

Schémas

1. Les conditions de succès de la mise en valeur des plans d'eau à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine 30
2. Phases de réalisation de projets de mise en valeur 33
3. Structure et contenu du plan d'affaires 35

Tableaux

- A. Le contenu et l'approche du plan d'affaires 45
- B. Principaux outils, mécanismes et statuts relatifs à la conservation des milieux aquatiques et riverains 61
- C. Principaux outils et mécanismes légaux favorisant la mise en valeur des milieux aquatiques et riverains à des fins récréotouristiques 66
- D. Principaux permis et autorisations requis dans une optique de mise en valeur récréotouristique des milieux aquatiques et riverains 70
- E. Ressources pour la recherche d'aide technique et financière 72
- F. Sources d'aide technique et financière pour des projets de conservation et de mise en valeur 73



1. Pourquoi *un guide ?*

Le Québec jouit du privilège unique de détenir d'importantes réserves d'eau douce, ressource précieuse d'une petite planète peuplée de six milliards de personnes.

Le Guide de mise en valeur des plans d'eau tient compte de cette importante réalité et se veut un outil pratique pour tous les Québécois qui désirent tant profiter des plaisirs de l'eau que développer leur patrimoine aquatique de façon responsable. Deux défis se présentent alors : bâtir le produit récréotouristique en mettant en valeur la personnalité géographique du Québec et réaliser le tout en préservant ce capital pour les générations à venir.

Du point de vue de l'industrie récréotouristique, la mise en valeur des plans d'eau constitue un puissant levier. Mais parce que les lacs et les rivières, tout comme les mers et les océans, font l'objet de multiples formes d'exploitation, leur développement demande un encadrement rigoureux. En 1992, la *Conférence sur l'eau et l'environnement* ainsi que le *Sommet de la Terre* ont établi les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau dans l'optique du développement durable. Cinq ans plus tard, les Nations Unies faisaient de l'eau un thème majeur en raison de l'urgence de réorienter la gestion de la ressource à l'échelle planétaire.

Dans la mesure où il contribue à préserver la qualité de l'eau et à développer la vie économique et sociale des communautés, le secteur récréotouristique participe à l'effort collectif de saine gestion de la ressource. Avec son fleuve légendaire, son estuaire géant, ses 4 500 rivières, son demi-million de lacs, ses milliers de kilomètres de littoral marin et près de 3% des réserves mondiales d'eau douce renouvelables, le Québec porte une responsabilité particulière à cet égard.¹

L'autoroute électronique a rendu facilement accessibles des données et des ressources sur la gestion écologique des plans d'eau, outils qui s'ajoutent à une abondante littérature. Le développement récréatif et touristique de cette ressource ne bénéficiait pas du même avantage et le Guide vise à combler cette lacune. Ainsi, le Guide intéressera tout particulièrement les artisans de la mise en valeur récréotouristique des plans d'eau : citoyens, entreprises privées, organismes à but non lucratif (OBNL), municipalités ou municipalités régionales de comté (MRC). On y trouvera des réflexions et des données, de nombreux exemples de réussites et d'erreurs ainsi que l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour passer à l'action, incluant un abondant répertoire de ressources complémentaires.



Note

1. QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, *La gestion de l'eau au Québec*, document de consultation publique (www.menv.gouv.qc.ca/eau/consultation/gestion_eau.htm).

2. Un patrimoine *inestimable*

2.1 Un rôle de premier plan

Le Québec est né du Saint-Laurent. À l'époque où le «chemin qui marche» était encore parcouru par les canots d'écorce, les premiers colons ont entrepris d'occuper ses berges suivant un système cadastral unique au monde, grâce auquel chacun a pu bénéficier d'une voie de communication «royale». Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que le patrimoine bâti du Québec ait presque toujours «les pieds dans l'eau». Les plus vieilles agglomérations, les domaines seigneuriaux, les anciens moulins, les routes patrimoniales, leurs ports et leurs ponts se retrouvent tous le long du fleuve, de son estuaire ou de ses affluents.

Avec une langue émaillée de termes marins, des légendes peuplées de canots fantômes, un territoire découpé en fonction des voies navigables et une architecture vernaculaire dont les plus beaux fleurons sont l'œuvre de charpentiers de marine, les Québécois doivent une grande part de leur identité culturelle à leur plus précieuse ressource naturelle.

Au-delà de son rôle économique, le patrimoine bleu du Québec représente la signature du territoire et le fil d'Ariane de son histoire.

Histoires d'eau

Un peu partout sur la planète, les paysages témoignent des racines des peuples. L'histoire s'y inscrit, en marge des réseaux hydrographiques qui ont favorisé la pénétration, le peuplement et l'aménagement des territoires.

Au Québec plus qu'ailleurs, les canaux, les quais, les ports, les moulins, les barrages et les centrales aménagés au cours des siècles ont grandement contribué à stimuler les usages commerciaux et industriels des plans d'eau. Aujourd'hui, ces installations font de plus en plus souvent partie intégrante des projets de développement récréotouristique.

Un enjeu vital

Dans un contexte international marqué par la dégradation et la raréfaction croissantes de l'eau, l'abondance des réserves québécoises permet de répondre aux besoins domestiques, agricoles, industriels et commerciaux à un coût encore très abordable. Ce qui en augmente encore l'importance stratégique.

L'habitat humain n'est pas le seul en cause : les eaux de surface, douces ou salées, milieux de vie privilégiés et essentiels, abritent une multitude d'espèces animales et végétales. À la limite de la terre ferme et de l'eau, les zones humides, les rives, les berges et le littoral contribuent de façon déterminante à la beauté et à la vitalité des paysages ainsi qu'à la biodiversité en assumant une fonction vitale de recyclage au sein du système hydrologique.



Un patrimoine *inestimable*

2.2 Des potentiels à préserver

Bien qu'ils représentent une ressource abondante et un bien collectif exceptionnel, les plans d'eau québécois sont trop souvent peu accessibles au grand public.

Par ailleurs, l'industrialisation des modes de production et de consommation, dont les effets sont amplifiés par la mondialisation, multiplie notre capacité de destruction des écosystèmes. C'est ainsi que nous prenons chaque jour le risque de perturber de nombreux habitats, incluant le nôtre.

Quand les conflits d'usage se règlent principalement en fonction des réalités socio-économiques, les loisirs et le tourisme ne pèsent pas toujours bien lourd face à l'exploitation des ressources naturelles. Ce constat s'applique encore plus à la conservation, dont les retombées sont d'ordre écologique avant d'être économiques.

La réappropriation des anciennes installations, des habitats et des lieux touchés par ce processus de dégradation et de privatisation dépend finalement du contrôle social exercé sur les plans d'eau par les principaux intéressés.

Dans le sud du Québec, le développement résidentiel ainsi que la villégiature privée, viennent restreindre ou rendre impossible l'accès du public aux plans d'eau et surtout aux lacs, ce qui limite grandement les possibilités d'implantation d'activités récréatives et touristiques. Des résidents locaux ou certaines organisations peuvent s'opposer au développement touristique parce qu'ils préfèrent rester maîtres chez eux. Ils peuvent s'opposer à des projets de conservation ou de récréation parce qu'ils privilégient d'autres formes d'activités économiques plus immédiatement rentables.

Les barrages et autres ouvrages de régulation constituent parfois eux aussi des obstacles à la mise en valeur et à la conservation des cours d'eau. Le nombre de centrales privées et municipales de moins de 25 MW a doublé en dix ans, après qu'Hydro-Québec eût lancé un programme visant la production privée d'électricité. On compte aujourd'hui près d'une centaine de ces centrales. Une cinquantaine de rivières sont actuellement exploitées sur les 525 cours d'eau répertoriés en raison de leur potentiel énergétique.

Notons également qu'une certaine proportion des plans d'eau du Québec sont artificiels ou ont été réaménagés par l'homme. Tant et si bien que certains de nos « lacs » ne sont en vérité que des réservoirs dont le niveau est dû à un quelconque ouvrage de régulation aménagé sur un affluent. Or, les entreprises ayant construit ces ouvrages ne sont pas responsables de leur entretien en cas d'abandon des activités. C'est là une situation inquiétante pour les riverains si les collectivités locales et régionales n'y apportent pas les mesures préventives qui s'imposent.





Une ressource et des usages collectifs

Le Québec est riche de milliers de lacs et de rivières, particulièrement dans sa zone forestière. Celle-ci couvre 44% du territoire québécois. Ces forêts appartiennent à 90% au domaine public et sont exploitées principalement par l'industrie des ressources naturelles et plus particulièrement par l'industrie forestière.²

Près de 300 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) négociés entre le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le secteur privé régissent l'exploitation de l'essentiel de la forêt publique. Entre 1970 et 1996, la récolte de matière ligneuse a augmenté de 55%, pour atteindre 36,8 millions de mètres cubes.³ En 1996, le secteur forestier générait 80 000 emplois.⁴

Un héritage culturel

Les ports, havres, quais et chantiers maritimes qui ponctuent le Saint-Laurent témoignent de l'effervescence qui y régnait au siècle dernier. De 1805 à 1870, on construisait de 25 à 50 navires de bois par saison dans la région de Québec, tandis que l'on complétait la première voie navigable continue reliant le Saint-Laurent aux Grands Lacs.⁵ Cinq canaux québécois ont été désignés comme lieux historiques nationaux par Parcs Canada. Ils seront bientôt tous navigables.

Les forces hydrauliques du Québec ont été mises à contribution dès les débuts de la colonie, par l'aménagement de moulins à scie et de moulins à farine. La mise en valeur des potentiels hydroélectriques, d'abord entreprise sur une base locale et régionale, remonte quant à elle au début du siècle. La nationalisation de l'électricité, à l'aube des années 60, a entraîné la mise sur pied d'Hydro-Québec, devenue depuis un des leaders mondiaux du savoir-faire hydroélectrique. Parallèlement, la superficie des réservoirs artificiels a quintuplé entre 1960 et 1980 pour atteindre 21 431 km² de territoire, répartis en 74 réservoirs.

L'usage récréotouristique des plans d'eau remonte au siècle dernier. Les somptueuses résidences de Métis-sur-Mer, comme le Grand Hôtel de Tadoussac, racontent les origines du tourisme et de la villégiature, associés au départ à la grande bourgeoisie commerçante et industrielle. Il faudra attendre que la population québécoise s'urbanise et s'industrialise massivement pour que le concept de loisir fasse son chemin dans le grand public. Les petits chalets de villégiature typiques des années 50, qu'on retrouve sur le bord de plans d'eau aujourd'hui urbanisés, précèdent l'émergence du tourisme et des loisirs de masse, caractéristiques de cette fin de millénaire.



Un patrimoine inestimable



La qualité de l'eau

Si la qualité générale des eaux de surface québécoises s'est améliorée depuis une trentaine d'années, elle demeure inégale à travers le territoire. Elle se dégrade généralement d'amont en aval, des régions moins peuplées vers les territoires agricoles et urbanisés.

La dégradation des milieux aquatiques et riverains comporte un coût élevé pour la collectivité. En plus d'augmenter les coûts sociaux liés à la santé publique et à l'approvisionnement en eau potable, elle nuit aux habitats fauniques, empêche des usages récréatifs telles la pêche ou la baignade, diminue la qualité de vie des résidents, déprécie leurs propriétés et limite de façon marquée les potentiels de développement récréotouristique.

Dans la plaine du Saint-Laurent, l'activité agricole est la principale cause des problèmes de pollution diffuse et toxique. Du côté urbain, les débordements du réseau d'égouts collecteurs, l'absence de raccordement de certains émissaires et les effluents provenant des secteurs industriels sont également pointés du doigt. Sur le socle laurentien, naturellement acide et riche en métaux lourds, l'exploitation forestière et hydroélectrique, combinée aux précipitations acides et aux rejets de l'industrie minière, peuvent produire des effets cumulatifs dommageables pour la faune aquatique.

Un patrimoine naturel

Le territoire québécois comprend plus de 171 000 km² de milieux marins, qui incluent le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent (jusqu'à l'île d'Orléans) ainsi que les échancrures du détroit d'Hudson et des baies James, d'Hudson et d'Ungava.⁶

Les milieux humides occupent quant à eux 15 % du territoire terrestre.⁷ Pour le sud du Québec, la proportion de plans d'eau (eaux douces et salées incluses) passe à 5 % et celle des milieux humides, à 9 %. Les marais et les tourbières ne représentent plus qu'une toute petite partie du paysage actuel de la vallée du Saint-Laurent (moins de 1 %).⁸

Une eau de qualité est essentielle au maintien de la vie et de la biodiversité. Du côté des vertébrés seulement, elle participe au Québec à l'habitat de 653 espèces, dont l'espèce humaine : 12 % de ces espèces sont actuellement désignées comme menacées ou vulnérables, principalement en raison des modifications apportées à leur environnement.⁹





Les habitats fauniques

La plupart des activités de plein air, incluant le tourisme d'aventure, dépendent directement de la conservation des habitats fauniques, particulièrement lorsque ceux-ci sont riches et sensibles comme les milieux humides et riverains.

Traditionnellement, les associations de chasseurs et de pêcheurs ont été des acteurs majeurs dans la protection des habitats fauniques. À leurs efforts s'ajoutent aujourd'hui de nombreux projets de conservation mis de l'avant de plus en plus souvent par les milieux locaux et régionaux. Combinant la conservation et la mise en valeur des sites naturels, ces projets sont généralement orientés vers les activités en plein essor que sont la randonnée pédestre, la pêche à la ligne, l'ornithologie, le cyclotourisme, le canot, le kayak, le camping rustique, le ski de fond et les excursions en traîneau à chiens. Permettre un contact intime avec un milieu naturel riche et varié tout en respectant sa capacité d'accueil caractérise ce type de développement.

Une valeur utilitaire

En 1996, l'industrie hydroélectrique supportait directement plus de 23 000 emplois dans les domaines de la production, du transport et de la distribution, versant au passage plus de 1,5 milliard de dollars de salaires.¹⁰

Le port de Montréal génère des revenus de l'ordre de 1,7 milliard de dollars par année et contribue au maintien de 17 600 emplois directs et indirects. Le port de Québec, pour sa part, procure directement et indirectement de l'emploi à plus de 6 500 personnes et génère des revenus de près de 350 millions de dollars.¹¹

Quelque 500 000 résidences québécoises côtoient un lac ou une rivière, proximité qui influe directement sur la valeur de ces propriétés, à tel point que cette valeur se mesure souvent en mètres linéaires de berge.

L'industrie de l'environnement compte 350 entreprises spécialisées dans le domaine de l'eau, qui emploient environ 6 000 personnes à restaurer et conserver le patrimoine aquatique du Québec.¹²



Un patrimoine *inestimable*

La qualité des paysages

À l'instar des gens qui y vivent, les paysages constituent la matière première de l'industrie touristique. Quand ces paysages sont altérés par un développement inconséquent, le pouvoir d'attraction touristique d'une région en vient parfois à peu de choses.

Des vieux quais aux rues principales, des rivières aux artères commerciales de banlieues, des lacs cernés de chalets aux marécages jalousement préservés par les amateurs de faune sauvage, les paysages sont les reflets des rapports qu'entretiennent les collectivités avec leur habitat.

Les régions qui ont réussi à développer leur industrie touristique avec bonheur sont celles qui ont su conserver et rehausser, à travers le temps, les charmes de leurs paysages en intégrant judicieusement leurs nouveaux usages aux éléments hérités du passé. Arriver à harmoniser les différents usages de la ressource paysagère et les besoins des groupes sociaux qui y ont droit – citoyens, villégiateurs, touristes, industriels, autochtones, néo-ruraux, retraités, etc. – est justement le défi que posera de plus en plus la mise en valeur des plans d'eau.

Des tendances encourageantes

Avant que le Québec ne lance son premier Programme d'assainissement des eaux (PAEQ) en 1978, seulement 2% des eaux municipales étaient traitées. À ce jour, 568 stations d'épuration ont été construites pour desservir 98% de la population québécoise bénéficiant d'un service de collecte dans 762 municipalités. Elles auront nécessité des investissements atteignant près de 6,7 milliards de dollars. Les efforts d'assainissement industriels et agricoles ne font quant à eux que commencer.¹⁵

Les municipalités dépensent en moyenne 10% de leur budget à l'assainissement du milieu. À Lanoraie, c'est pour protéger la qualité exceptionnelle de leur eau potable que les citoyens locaux se sont mobilisés envers leur tourbière. Cette dernière est maintenant partiellement protégée par un statut provincial de réserve écologique, ce qui lui permet de continuer à filtrer naturellement les eaux de la municipalité, contribuant ainsi à l'équilibre fiscal autant qu'écologique de celle-ci.





Notes

2. Voir le site Internet du ministère des Ressources naturelles : www.mrn.gouv.qc.ca/3/30/300/intro.asp
3. QUÉBEC (GOUVERNEMENT), ENVIRONNEMENT ET FAUNE, *La protection des habitats fauniques sur les terres du domaine public*, dépliant, 1994.
4. Voir le Portrait forestier du Québec réalisé par le ministère des Ressources naturelles : www.mrn.gouv.qc.ca/3/30/300/forets1.asp
5. ERE, *Recueil de renseignements vulgarisés sur le patrimoine, Un héritage à préserver et à transmettre* - MCC et MENV, 1997, p. 11.
6. - 7. Source: MRN.
8. CANADA (GOUVERNEMENT), ENVIRONNEMENT CANADA. *Bilan des habitats et de l'occupation des sols dans le sud du Québec*: www.qc.ec.gc.ca/faune/bilan/html/
9. Source: Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).
10. - 13. Source: Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE).

3. La mise en valeur, *pour quoi faire ?*

3.1 Un développement à relancer

Le tourisme connaît une croissance étonnante depuis les années 50 et est en train de devenir une des premières industries mondiales. Les touristes proviennent surtout des pays riches. Ils visitent les pays développés mais sont également attirés par des contrées plus pauvres leur offrant un bon rapport qualité/prix et où le dépaysement est garanti. Ces pays y trouvent leur profit car les visiteurs contribuent à relancer leur économie.

Le tourisme surclassait en 1995 l'ensemble des autres secteurs d'activité économique au Canada dans le calcul du produit national brut (PNB).¹⁴ Même si son apport à l'ensemble de l'économie du Québec est de plus en plus reconnu, il n'en demeure pas moins que le tourisme est un secteur largement soumis aux aléas de la conjoncture internationale.

En région comme au cœur des vieilles cités industrielles, la réorganisation économique a tendance à passer au Québec par la restauration et la réutilisation du patrimoine naturel et culturel à des fins ludiques, récréatives, esthétiques ou éducatives. En raison de leur pouvoir d'attraction, les plans d'eau qui occupent ces lieux représentent des outils clés de mise en valeur récréotouristique.

Avec le tourisme d'aventure, l'écotourisme est la forme d'activité touristique dont la croissance est la plus rapide en Amérique du Nord. Selon une enquête réalisée par Statistique Canada en 1993, ces deux secteurs confondus seraient en tête partout au Canada. Le potentiel de croissance serait considérable, ce secteur n'étant développé qu'aux deux tiers de sa capacité dans l'ensemble du Canada.¹⁵

Des défis à relever

Le bilan de l'industrie touristique du Québec est en hausse progressive depuis 1994. Cette hausse est plus due au fait que les Québécois ont visité davantage leur propre province qu'à une augmentation des voyageurs étrangers. La fréquentation des clientèles européennes et asiatiques est, en effet, la seule à avoir augmenté de façon importante depuis le début de la décennie, tandis que le nombre de touristes américains et canadiens connaissait une relative stagnation.



La mise en valeur, *pour quoi faire ?*

En ce qui concerne le marché domestique, la croissance des recettes masque une situation de maturité du marché. Depuis les années 80, les Québécois ne sont pas plus nombreux à partir en vacances. Ils ne dépensent pratiquement pas plus qu'avant lors de leurs séjours et s'ils restent chez eux, c'est qu'aller ailleurs leur coûterait plus cher.

À la suite du Forum de l'industrie touristique tenu au printemps 1997, le gouvernement du Québec adoptait une politique de développement touristique, où plusieurs facteurs relatifs à la mise en valeur des plans d'eau à des fins récréotouristiques étaient identifiés :

- La bonne performance actuelle du Québec au plan touristique serait davantage liée à l'amélioration de la conjoncture économique générale qu'à celle de l'offre des produits touristiques et de l'accueil, bien que les efforts de promotion et de commercialisation puissent y contribuer.
- La performance touristique du Québec serait en deçà de sa capacité réelle, particulièrement dans le domaine de la grande nature, qui constitue un de ses atouts majeurs.
- Le caractère saisonnier de la fréquentation touristique demeure un élément structurel avec lequel l'industrie touristique devrait savoir composer.
- Loin d'être concentrée, l'offre serait relativement dispersée sur un vaste territoire.
- L'image du Québec serait floue et les positionnements retenus au cours des années manqueraient de « personnalité ».

Bien que le Québec soit riche en plans d'eau et qu'il offre une grande variété d'expériences touristiques pendant les quatre saisons, cette richesse n'est pas mise en évidence à sa juste valeur. De plus, même si ses plans d'eau font l'objet d'un nombre important de projets récréotouristiques, il s'agit plus souvent d'initiatives isolées que de stratégies concertées. Pourtant, dans le secteur du tourisme plus encore que dans toute autre industrie, la compétition vient plus souvent d'une région située à des milliers de kilomètres que de la ville ou de la région voisine.

La nature même du système hydrographique se prête à la création de réseaux et de projets intégrés. Et miser sur la complémentarité des attraits, des services et des différentes clientèles permettrait, en effet, de développer de véritables destinations touristiques.



23

25



26



Des attraits à développer

Si la complémentarité des activités, services et attraits est essentielle à la création de destinations touristiques, le développement de produits de qualité orientés en fonction des préférences du public et mettant en valeur ce qu'une région a de mieux à offrir l'est tout autant! L'image et la réputation d'une région reposent, en effet, sur des produits clés tels que la plage aux îles de la Madeleine, le nautisme à Sorel ou le kayak de mer aux îles Mingan.

L'image du Québec est celle d'un pays de lacs et de forêts. Pour séduire la clientèle internationale, les territoires sauvages comptent parmi les meilleurs atouts. Par conséquent, le développement du tourisme de «grande aventure» et de l'écotourisme est promis à un bel avenir!

Des activités directement reliées à l'eau

On comprend l'attachement des Québécois pour les activités pratiquées sur l'eau, dont le nautisme, en sachant que plus de 450 000 ménages possédaient au moins une embarcation de plaisance en 1995. Au total, les ménages québécois détiendraient près de 700 000 embarcations dont environ 20% pour la plaisance motorisée.

Les activités économiques générées au Québec par l'ensemble des entreprises de l'industrie du nautisme atteignent près de 1,5 milliard de dollars. Quelque 1 000 entreprises sont actives dans l'industrie, dont près de 40 dans le secteur de la fabrication.¹⁶ Elles engendrent près de 13 000 emplois directs et indirects (en personnes-années).

Les passagers des croisières internationales laissent environ 15 millions de dollars par an dans les ports québécois où ils font escale, Québec et Montréal étant aux premiers rangs.¹⁷

La pêche sportive, qui compte plus d'un million d'adeptes, donne lieu à une activité économique de 1,25 milliard de dollars par année.¹⁸ La même quantité de poissons engendre dix fois plus de retombées économiques si elle est pêchée à des fins récréatives plutôt que commerciale.¹⁹

Selon une estimation réalisée par l'Institut de la statistique du Québec pour le compte du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) en 1989, des investissements de 90 millions de dollars en villégiature privée sur des terres du domaine public auraient généré des retombées annuelles de 28 millions de dollars provenant des villégiateurs. Ils auraient également permis de créer 1 950 emplois (en personnes-années), rapportant 54,7 millions en salaires.

24





La mise en valeur, *pour quoi faire ?*

Des équipements d'avenir

Développer des circuits le long des cours d'eau présente un potentiel intéressant autant pour les activités nautiques que pour le cyclotourisme, le ski de randonnée, la motoneige et la randonnée pédestre.

L'essor de la navigation de plaisance est en train de redonner aux voies navigables une importance économique et incite les pouvoirs publics à investir d'importantes sommes d'argent dans la restauration des anciens canaux industriels, des vieilles écluses et des ports.

C'est ainsi qu'est né, en 1996, le projet du « Grand Montréal bleu », vaste stratégie de développement économique régional axée sur la mise en valeur des berges et le développement du nautisme. Déjà, la réhabilitation du canal de Lachine pour y permettre la navigation de plaisance a été annoncée. La remise en service du canal de Soulanges est également envisagée.

Sur la scène internationale, le Québec maritime et fluvial se distingue par la richesse de son patrimoine et par des coûts de navigation et d'accostage concurrentiels. La conservation et la mise en valeur de ce patrimoine, l'amélioration continue des attraits touristiques s'y greffant et la poursuite d'efforts promotionnels intégrés sont essentiels pour se tailler une place de choix dans ce marché nautique en pleine ébullition.

Les plaisanciers expérimentés du nord-est des États-Unis profitent tout particulièrement de l'attrait majeur que représentent l'« Atlantic Frontier » et le « Triangle d'or » des voies nautiques intérieures.²⁰ Ce vaste circuit, aménagé au siècle dernier pour relier les grands pôles de développement du nord-est américain, est de plus en plus utilisé par les plaisanciers américains. Sa promotion et sa mise en valeur jouissent d'ailleurs de budgets considérables chez nos voisins du Sud.

De plus, en Amérique du Nord, les enfants du *baby boom* atteindront bientôt l'âge de la retraite. À cause de leur grand nombre, ils constituent la principale cible du marché des croisières de longue durée, une industrie elle aussi en pleine croissance.



28



Lieux Historiques Nationaux / National Historic Sites

Distance / Distance

- New York ↔ Troy = ± 200km (124.3 mi.)
- Whitehall ↔ St-Jean-sur-Richelieu = ± 200km (124.3 mi.)
- Chambly ↔ Sorel = ± 70km (43.5 mi.)
- Sorel ↔ Québec = ± 180km (111.8 mi.)
- Sorel ↔ Montréal = ± 70km (43.5 mi.)
- Montréal ↔ Ottawa = ± 200km (124.3 mi.)
- Montréal ↔ Kingston = ± 300km (186.4 mi.)

Information

- 1** Canal Chambly Canal (1843)
- 9 écluses/locks, 7 ponts/bridges, 20 km (12.5 mi.) long/length
- ∇ 1.98 m (6.5 pi./ft.), Δ 8.84 m (29 pi./ft.)
- écluse/lock = 32.15m (105.5 pi./ft.) X 6.7m (22 pi./ft.)
- 2** Canal Saint-Ours Canal (1849)
- 1 écluse/lock, 1 barrage/dam
- ∇ 2.75 m (8 pi./ft.), Δ 8.84 m (29 pi./ft.)
- écluse/lock = 97.54m (320 pi./ft.) X 13.72m (45 pi./ft.)
- 3** Canal Sainte-Anne-de-Bellevue Canal (1843)
- 1 écluse/lock, ∇ 2.74 m (9 pi./ft.), Δ 8.84 m (29 pi./ft.)
- écluse/lock = 60.96m (200 pi./ft.) X 13.69m (44.1 pi./ft.)
- 4** Canal Carillon Canal (1833)
- 1 écluse/lock, ∇ 2.74 m (9 pi./ft.), Δ 12.19 m (40 pi./ft.)
- écluse/lock = 56.63m (185.9 pi./ft.) X 13.67m (44.1 pi./ft.)
- 5** Canal Lachine Canal (1825-1970, ré-ouverture/re-opening 2002)
- 5 écluses/lock, 15 ponts/bridges
- écluse/lock = 82.29m (270 pi./ft.) X 13.72m (45 pi./ft.)
- 6** Canal Rideau Canal (1832)
- 47 écluses/locks, 202 km (125.5 miles) long/length
- ∇ 1.52 m (5 pi./ft.), Δ 6.71 m (22 pi./ft.)
- écluse/lock = 27.43m (90 pi./ft.) X 8.55m (28 pi./ft.)
- 7** Voie Navigable Trent-Severn Waterway (1920)
- 44 écluses/locks, 1 ber roulant/marine railway
- 386 km (239.9 miles) long/length
- ∇ 1.52 m (5 pi./ft.) & + 1-705-750-4900), Δ 6.71 m (22 pi./ft.)
- écluse/lock = 91.44m (300 pi./ft.) X 14.45m (47.4 pi./ft.)
- 8** Canal Murray Canal (1890)
- 2 ponts/bridges, 12 km (7.5 miles)
- ∇ 2.74 m (9 pi./ft.), Δ 15.24 m (50 pi./ft.)
- 9** Canal Sault Ste. Marie Canal (1895)
- 1 écluse/lock
- écluse/lock = 76.2m (250 pi./ft.) X 15.24m (50 pi./ft.)
- 10** Canal Welland Canal (1959)
- 8 écluses/locks, 48.4 km (30 miles) long/length
- ∇ 9.14 m (30 pi./ft.), Δ 36.58 m (120 pi./ft.)
- écluse/lock = 233.5m (766 pi./ft.) X 24.4m (80 pi./ft.)
- 11** Voies Maritimes du Saint-Laurent/St-Lawrence Seaway (1959)
- 7 écluses/locks, 298.7 km (185.6 miles) (Mt. à/to Cape Vincent)
- ∇ 9.14 m (30 pi./ft.), Δ 36.58 m (120 pi./ft.)
- écluse/lock = 233.5m (766 pi./ft.) X 24.4m (80 pi./ft.)
- 12** Canal Champlain Canal (1822)
- 11 écluses/locks, 96.5 km (60 miles) long/length
- ∇ 3.66 m (12 pi./ft.), Δ 4.72 m (15.5 pi./ft.)
- écluse/lock = 91.44m (300 pi./ft.) X 13.26m (43.5 pi./ft.)
- 13** Canal Érié Canal (1825)
- 36 écluses/locks, 544 km (338 miles) long/length
- ∇ 3.96 m (13 pi./ft.), Δ 4.72 m (15.5 pi./ft.)
- écluse/lock = 91.44m (300 pi./ft.) X 13.26m (43.5 pi./ft.)
- 14** Canal Oswego Canal (1829)
- 8 écluses/locks, 39 km (24.2 miles) long/length
- ∇ 3.96 m (13 pi./ft.), Δ 6.09 m (20 pi./ft.)
- écluse/lock = 91.44m (300 pi./ft.) X 13.26m (43.5 pi./ft.)
- 15** Canal Cayuga-Seneca Canal (1828)
- 4 écluses/locks, 148 km (92 miles) long/length
- ∇ 3.66 m (12 pi./ft.), Δ 4.72 m (15.5 pi./ft.)
- écluse/lock = 91.44m (300 pi./ft.) X 13.26m (43.5 pi./ft.)

La mise en valeur, *pour quoi faire ?*

3.2 Des clientèles à satisfaire

Réalisée dans un souci de transmission du patrimoine, la mise en valeur récréotouristique des plans d'eau répond aux besoins de trois segments de clientèles distincts mais complémentaires :

1. les populations locales et régionales,
2. les touristes,
3. les générations futures.

Résidents et touristes ne voient pas les plans d'eau du même œil, et ne les utilisent pas forcément en même temps, ni de la même façon. Les résidents d'une région entretiennent avec leurs plans d'eau des rapports de proximité tissés d'usages multiples et de vieilles habitudes alors que nombre de touristes cherchent plutôt à briser la routine du quotidien par des expériences uniques, extrêmes ou simplement différentes. Pour assurer la rentabilité économique d'un projet de mise en valeur récréotouristique intégrant des objectifs de conservation, pour équilibrer le niveau de fréquentation au fil des saisons et pour conserver une marge de manœuvre en prévision des fluctuations du marché, les promoteurs visent généralement plusieurs créneaux de clientèles complémentaires.

Dans une optique de développement durable, le principal besoin des générations futures est le maintien de la richesse culturelle, sociale, écologique et économique d'un milieu donné.

Les touristes en général

Au Canada, selon Statistique Canada, un visiteur doit passer au moins une nuitée à plus de 80 kilomètres de chez lui pour être considéré comme un touriste, quel que soit le motif du déplacement.

Si les amateurs de tourisme d'aventure et de tourisme culturel forment le groupe de clients potentiels le plus important, celui des gens d'affaires est un segment complémentaire en pleine croissance intéressant car il permet de prolonger la saison touristique.

La vogue actuelle des voyages de motivation et des séjours organisés par des entreprises qui misent sur les qualités du milieu naturel pour stimuler la réflexion de leurs cadres contribue à élargir les clientèles des centres de villégiature haut de gamme et à amoindrir les creux saisonniers.





Les écotouristes en particulier

L'importance croissante accordée à la nature, à la santé et à la sécurité se traduit par un intérêt marqué pour de nouveaux produits récréotouristiques de plus en plus spécialisés : cyclotourisme, tourisme de santé, agrotourisme, aventure douce, grande aventure ou grande nature.

Ce type de tourisme attire généralement des visiteurs recherchant une activité qui permet de mieux connaître l'histoire culturelle et naturelle d'une région sans nuire à l'intégrité de ses écosystèmes. De plus, il a pour effet d'amener des retombées économiques dont une partie peut être réinjectée dans la préservation.²¹

L'argent des loisirs

L'industrie touristique est particulièrement sensible aux cycles économiques : une augmentation de 2,5 % du revenu discrétionnaire des ménages entraîne une hausse de 4 % des voyages.²² Sa croissance actuelle repose largement sur celle d'une clientèle de retraités et préretraités qui dispose globalement de plus de temps et d'argent que l'ensemble de la population : le quart de la population nord-américaine est âgée de plus de 65 ans et la tranche d'âge des 50 à 64 ans croît actuellement très rapidement.²³



La mise en valeur, pour quoi faire ?

3.3 Des tendances porteuses

La qualité de vie, une valeur à la hausse

Selon des études récentes, la valeur la plus importante pour la majorité des Québécois consiste à «jouir de la vie». En 1996, ils consacraient 7% de leur revenu disponible à leurs loisirs, alors qu'en 1961, ce pourcentage était seulement de 4%!²⁴

Le patrimoine aquatique et riverain du Québec est chargé de valeurs symboliques, esthétiques, ludiques, artistiques et écologiques qui contribuent à rehausser la qualité de vie des Québécois.

Les campagnes de publicité des promoteurs immobiliers illustrent bien la valeur que la population accorde aux plans d'eau. On cherche à attirer les potentiels acheteurs de maison en y indiquant que la propriété est située à proximité de l'eau et de la nature, que la vue est imprenable, que le voisinage est paisible et qu'il y a ce qu'il faut pour la pratique d'activités de plein air. Ces stratégies publicitaires montrent clairement que le patrimoine naturel a une valeur économique et qu'il contribue au développement.

Quelques promoteurs privés ont d'ailleurs parié avec succès qu'il était rentable de partager les attraits d'un plan d'eau avec l'ensemble de la collectivité qui habite le secteur. Des municipalités et MRC ont également redonné à la collectivité l'accès et la jouissance des plans d'eau grâce à des stratégies innovatrices de réhabilitation concertée.

L'univers des croisières et excursions

Les croisières internationales – À l'échelle mondiale, le volume de croisiéristes a décuplé en 25 ans, pour atteindre 5 millions en 1995. Il s'agit du secteur de l'industrie touristique mondiale qui connaît la plus forte croissance. L'«Atlantic Frontier», qui regroupe les régions navigables de l'est du Canada et de la Nouvelle-Angleterre, est la destination nautique qui enregistre la croissance la plus rapide de tout le continent en termes d'achalandage. L'axe du Saint-Laurent représente un de ses tronçons vedettes. Son «énorme potentiel touristique» était signalé en 1998 par le magazine *Dream World Cruise*, qui soulignait la proximité du marché américain et de millions d'enfants du baby boom potentiellement intéressés par des destinations plus originales que les classiques mers du Sud.²⁵

Les efforts de promotion et de mise en valeur concertés déployés par les milieux portuaires, touristiques, nautiques et gouvernementaux depuis le début de la décennie commencent à porter fruits. Le Québec fluvial et maritime est en train de se tailler une place de choix au sein d'un marché qui connaît depuis dix ans une croissance annuelle de près de 10%.



33



34



Les bassins de clientèle, les attractions touristiques de calibre international et l'ambiance sécuritaire qu'on retrouve à Montréal et à Québec en font des destinations privilégiées pour les compagnies de croisières internationales. Le rôle de terminal maritime qu'assument déjà ces deux grandes villes n'en sera que renforcé dans l'avenir, considérant les perspectives de croissance de l'industrie.

Les entreprises de croisières et d'excursions nautiques—Le fleuve absorbe près de 80 % du volume d'excursions nautiques du Québec, suivi par l'Outaouais (8 %) et les autres affluents navigables : le Richelieu, le Saguenay et, dans une moindre mesure, le Saint-Maurice. La haute saison des croisières est l'automne alors que les berges se parent de couleurs flamboyantes. Québec représente l'escale la plus fréquentée, en raison de sa valeur patrimoniale mondialement reconnue.

A l'échelle québécoise, les excursions fluviales soutiennent depuis dix ans un rythme de croissance annuel de 10 %. Le volume de passagers atteint un million par année. L'activité économique associée à ce secteur était de l'ordre de 92 millions de dollars par année en 1996.²⁶

L'Association des croisières-excursions du Québec regroupe une centaine d'entreprises, deux fois plus qu'il y a dix ans. Ensemble, ces entreprises disposent d'une flotte de 170 navires de toutes tailles : le tiers d'entre eux sont des radeaux pneumatiques affrétés principalement en vue de l'observation des baleines.

Les ports de plaisance — En 1995, on dénombrait au Québec quelque 170 ports de plaisance, dont 52 % étaient détenus par des intérêts privés. Leur capacité d'accueil totale était d'approximativement 15 000 places, dont environ 3 000 étaient réservées aux visiteurs. La moitié des places se trouvait dans la région de Montréal. Le nombre d'emplois générés par les ports de plaisance est estimé à environ 1 600.

La saturation des ports de plaisance, dont le nombre a peu augmenté depuis les dernières années, représente une des principales limites à la croissance de l'industrie : en 1995, ils étaient utilisés à 94 % de leur capacité.²⁷

La mise en valeur, pour quoi faire ?

La recherche de l'équilibre

Des travaux sont actuellement en cours dans la plupart des pays industrialisés pour élaborer de nouveaux indicateurs socio-économiques fondés sur le concept de richesse nationale tel que redéfini récemment par la Banque Mondiale. Dans cette approche, on tient compte des éléments économiques traditionnels, mais on intègre aussi le capital social, le capital naturel et le capital humain.²⁸ Ces outils favoriseront la réorientation du développement dans une optique de gestion intégrée et responsable du patrimoine naturel et culturel.

L'appel de la nature

Le tourisme d'aventure—Le secteur du tourisme d'aventure enregistre une croissance annuelle de 15 % à l'échelle canadienne. Il s'agit principalement d'aventure douce (cyclotourisme, randonnées pédestres, ski de fond et autres formes d'activités de plein air physiquement peu exigeantes), la grande aventure (motoneige, traîneau à chiens, kayak de rivière et autres activités posant des défis physiques) n'attirant qu'une fraction minime de la clientèle.

Le Québec compte plus de 80 producteurs de tourisme d'aventure et quelque 125 entreprises ou organisations engagées dans la gestion du produit. Globalement, le secteur des activités de plein air employait près de 12 000 personnes au début de la décennie.²⁹

La villégiature sur les terres du domaine public—La villégiature sur les terres du domaine public est gérée par le ministère des Ressources naturelles, qui émet les droits fonciers et fournit notamment l'encadrement ainsi que les ressources techniques requises pour une mise en valeur de qualité. Dans la seule région de la Mauricie, les investissements du secteur privé sur des terres du domaine public atteignent près de 100 millions de dollars, répartis entre une douzaine de lacs, dont cinq hébergent des projets haut de gamme de plusieurs millions de dollars.

Les pourvoies—Le réseau québécois de pourvoies regroupe un peu plus de 700 entreprises, 17 % de plus qu'en 1990. La croissance du réseau est principalement imputable aux pourvoies sans droits exclusifs sur des terres privées du sud du Québec. Globalement, le chiffre d'affaires du réseau était estimé à 794 millions de dollars en 1995, 24 % de plus qu'en 1992. On estime que les pourvoies, dont la fréquentation est à la hausse, généraient en 1995 plus de 3 000 emplois saisonniers (12,4 semaines par emploi en moyenne).³⁰



40



41



Des clientèles exigeantes

En règle générale, les touristes d'aujourd'hui ont tendance à être plus exigeants, plus expérimentés, plus éduqués et plus informés que leurs prédécesseurs. Ils disposent de choix plus grands et de revenus plus élevés.

Les amateurs de grande aventure recherchent des expériences uniques, des émotions vives et un certain degré de risque. Cela ne les empêche pas d'exiger le luxe et le confort inhérents à un type de vacances « haut de gamme ». Près de la moitié des quelque 118 000 nuitées générées au Québec par le tourisme d'aventure sont attribuables au tourisme international.³¹

Au Québec, les Européens sont les premiers visés par le tourisme de grande aventure, en raison de la fascination qu'exercent sur eux les grands espaces sauvages, tout particulièrement en hiver. Les producteurs de tourisme d'aventure québécois doivent cependant faire face à une forte concurrence de la part des fournisseurs d'aventures exotiques internationaux. Dans ce contexte hautement concurrentiel, la qualité et la diversité des produits de grande aventure est cruciale.

L'aventure douce s'adresse à des clientèles moins téméraires, pour lesquelles l'élément de risque ne constitue pas un attrait. Les Québécois vieillissants représentent la plus grande part de ce marché en expansion rapide, dont la croissance est limitée par la faible capacité de l'industrie à répondre à une demande de plus en plus exigeante.



39



42

Références

14. - 15. COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME, *Le tourisme d'aventure et l'écotourisme: les enjeux*, octobre 1997.
16. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU NAUTISME (AQIN) ET VILLE DE MONTRÉAL, *Étude sur l'impact économique du nautisme et le développement du canal Lachine*, 1995
17. CAZELAIS Normand , «*Pour redécouvrir les beautés du Saint-Laurent*», Forces no 122, 1999, pages 122 à 129.
18. Source: BAPE.
19. Source: Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA).
20. DESJARDINS MARKETING STRATÉGIQUE, *Les canaux du Québec, Plan d'actions marketing 1996-2000, stratégie, tactique et mise en œuvre, rapport final*, 1996, Parcs Canada, Service du marketing et des affaires du programme et Conservation et canaux.
21. COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME, *Le tourisme d'aventure et l'écotourisme: les enjeux*, octobre 1997.
22. - 23. Source: Tourisme Québec.
24. GROUPE LÉGER ET LÉGER, «*Les Québécois et leurs loisirs*», Tendances marketing, novembre 1999.
25. CAZELAIS Normand , «*Pour redécouvrir les beautés du Saint-Laurent*», Forces no 122, 1999, pages 122 à 129.
26. Source: Association des croisières-excursions du Québec.
27. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU NAUTISME (AQIN) ET VILLE DE MONTRÉAL, *Étude sur l'impact économique du nautisme et le développement du canal Lachine*, 1995
28. ENVIRONNEMENT CANADA, *Enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens*, 1996.
29. - 31 . LE GROUPE DBSF, *Diagnostic d'ensemble des ressources humaines en tourisme*, CQRHT, mars 1996.

4. Se jeter à l'eau...

en sachant nager

4.1 Comment procéder ?

Le Guide offre ici l'essentiel de l'information nécessaire à un promoteur pour orienter et réaliser des projets de mise en valeur, c'est-à-dire :

- un résumé des principales idées-clés relativement à la mise en œuvre ;
- une présentation de la démarche menant de l'idée à l'action ;
- des outils pratiques et des références précises en ce qui a trait aux lois et règlements à respecter ;
- des renseignements sur les ressources techniques et financières disponibles au Québec.

En résumé, comment passer des grands concepts à l'action concrète sur le terrain.

Chaque cas est unique ! Le tour d'horizon des chapitres précédents permet de constater qu'il n'y a pas de recette pour la mise en valeur des plans d'eau à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine.

La démarche d'une municipalité pour mettre en valeur ses berges et en faire un moteur de revitalisation urbaine ne ressemble pas nécessairement à celle d'un groupe d'écologistes voulant aménager des sentiers d'observation dans un écosystème marécageux. Ni à celle d'une communauté atikamekw souhaitant mettre sur pied des circuits de randonnée et d'hébergement sous la tente sur son territoire ancestral. Les exemples vont à l'infini.

Puisqu'un modèle unique n'existe pas, examinons plutôt les trois conditions principales assurant le succès d'un projet de mise en valeur quel qu'il soit :

- Le projet devrait s'intégrer autant à l'environnement, qu'à la communauté locale et à son économie.
- Le projet devrait s'insérer dans une vision de développement durable.
- Le projet devrait être soumis à un plan d'affaires tenant compte des deux conditions précédentes.

Une responsabilité collective

Sur les rives du lac Massawipi, North Hatley est la première municipalité à avoir usé du statut légal de « site du patrimoine » pour protéger et mettre en valeur des berges québécoises, au beau milieu d'un site de villégiature connu et apprécié depuis plus d'un siècle (photo ci-contre). La participation active des résidents et villégiateurs a été déterminante dans l'ensemble du processus mis en branle en 1986.

Schéma 1

| Les conditions de succès de la mise en valeur des plans d'eau à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine | |
|--|---|
| Prémisse générale | <ul style="list-style-type: none">• La mise en valeur des plans d'eau constitue <i>trois défis en un</i> : le projet devrait être conçu de telle sorte qu'il s'intègre autant à l'économie et à la communauté qu'à l'environnement. |
| Principes d'action | <ul style="list-style-type: none">• <i>Pour que le tourisme dure</i>, dans la planification des projets, on doit respecter certains grands principes reconnus du développement durable. |
| Méthode de travail | <ul style="list-style-type: none">• Concevoir et tenir à jour <i>un plan d'affaires conséquent</i> avec la prémisse générale et avec les principes d'action en découlant. |

Une prémisse : trois défis en un

Les premiers chapitres du Guide ont amplement démontré à quel point les Québécois sont collectivement intéressés à protéger et à mettre en valeur la ressource aquatique, les écosystèmes et habitats qui en dépendent ainsi que les paysages auxquels ces lieux donnent accès. Dans un contexte où la prise en charge du patrimoine naturel et culturel par la communauté locale se concrétise de plus en plus, les citoyens et les organisations qui y sont engagés n'ont d'autre choix que d'harmoniser leur vision avec celle de leurs voisins.

Les promoteurs doivent s'adapter à cette nouvelle réalité. Car la tendance favorise une mise en valeur intégrée de l'ensemble des qualités d'un milieu par une foule d'acteurs, chacun n'assumant qu'une portion des coûts mais récoltant les bienfaits de la synergie créée.

En résumé, les promoteurs qui veulent œuvrer dans la mise en valeur des plans d'eau à des fins récréotouristiques font face à un triple défi :

- Faire face à un contexte concurrentiel hautement compétitif ;
- Savoir créer une synergie avec la communauté ;
- Être en mesure d'adapter leurs projets d'aménagement aux possibilités et aux contraintes inhérentes aux écosystèmes.

Des principes d'action pour que le tourisme dure...

En plus de créer beaucoup d'emplois, le tourisme peut contribuer à maintenir vivantes les traditions et la vie économique d'un milieu ou d'une communauté. Des produits touristiques de qualité permettent de mettre en valeur et de renforcer l'identité d'une région et le sentiment de fierté des populations qui y accueillent les visiteurs.

Cependant le tourisme en tant qu'activité économique et outil de mise en valeur n'est pas exempt de paradoxes car il s'agit ici de monnayer et d'offrir à une gamme variée de consommateurs des ressources avant tout naturelles ou culturelles : paysages, écosystèmes ou bâtiments anciens.

En fait, dans une optique de développement durable, la mise en valeur touristique de tout lieu doit résoudre deux principaux problèmes :

- Les qualités et l'identité des ressources doivent être préservées malgré le fait que celles-ci soient devenues des produits commerciaux offerts à des visiteurs provenant la plupart du temps d'autres régions et d'autres cultures.
- Ces ressources et la qualité de vie des communautés locales vivant à proximité des sites doivent être protégées malgré souvent un inévitable accroissement de l'achalandage.

Puisqu'il est question ici de rien de moins que de l'identité d'une collectivité et de la qualité de son habitat, cela amène à déterminer la place qui doit être accordée au citoyen dans la prise de décision quant au développement touristique.

Ainsi, la mise en valeur des plans d'eau doit respecter les principes suivants qui s'inspirent des grandes orientations du développement durable et des chartes québécoises et internationales relativement à la préservation du patrimoine et des paysages :

- L'accessibilité du public aux plans d'eau doit être conditionnelle au maintien de la qualité de l'eau, à la préservation des milieux sensibles, à la protection de la quiétude des riverains et à celle des paysages qui leur assurent un cadre de vie culturellement significatif.
- Les citoyens, organisations, corporations et institutions publiques partagent la responsabilité de reconnaître, de mettre en valeur et de protéger la ressource aquatique, les écosystèmes et le paysage. La planification doit donc intégrer leur contribution selon des méthodes les rendant capables d'influencer l'orientation même de la mise en valeur.
- L'usage que l'on veut faire d'un plan d'eau doit être envisagé dans une perspective à long terme, en préservant les divers éléments naturels qui y sont présents et en respectant les besoins des générations actuelles et futures.
- Les interventions sur le plan d'eau doivent viser à préserver, à rétablir ou à améliorer la santé des écosystèmes. Le bassin versant d'un plan d'eau constitue l'unité naturelle la plus appropriée pour la gestion intégrée de ses usages.

Des repères symboliques

En Gaspésie, l'industrie touristique participe de façon importante à la relance d'une région meurtrie par le déclin des activités maritimes et la diminution des réserves de poissons. Dans ce contexte, la conservation et la mise en valeur du patrimoine maritime revêtent une importance symbolique. Après avoir été déplacé à Québec pendant vingt ans, le phare de Pointe-à-la-Renommée a été ramené à son lieu d'origine, à la suite des pressions exercées durant cinq ans par les résidents du village de l'Anse-à-Valleau. Au passage, la mise en valeur du site a permis de créer une vingtaine d'emplois estivaux et de redonner espoir aux citoyens d'une localité qui avait successivement perdu, entre 1977 et 1982, le symbole de ses activités maritimes et le principal employeur local (l'usine de traitement du poisson).

La méthode: un plan d'affaires conséquent

Réaliser un projet est une tâche complexe. Pour passer de l'idée à l'action, un plan d'affaires doit être élaboré. Le présent Guide a pour but, entre autres, de familiariser le lecteur à ce concept.

Le plan d'affaires est un document de synthèse qui permet à un promoteur de démontrer qu'il maîtrise l'ensemble des éléments d'un projet. C'est donc un outil clé pour négocier le financement, obtenir des subventions ou bâtir des partenariats.

Il existe de nombreux modèles de plans d'affaires et d'importantes ressources en matière de soutien technique et financier pour le réaliser. Le promoteur a tout avantage à profiter de ces ressources pour se doter du plan d'affaires qui saura répondre à ses besoins particuliers.

Le Guide propose ici un concept de plan d'affaires, adapté spécifiquement aux projets de mise en valeur des plans d'eau.

Le plan d'affaires est avant tout un document présentant, à l'aide de textes, de diagrammes et de croquis, les divers éléments et décisions nécessaires à la réalisation du projet de mise en valeur.

On reconnaît généralement quatre grandes phases à la réalisation d'un projet de mise en valeur d'un lieu ou d'un territoire à des fins récréotouristiques :

- L'avant-projet,
- La planification,
- La mise en œuvre,
- La gestion.

Ces grandes phases sont illustrées au schéma 2, où on trouve également les activités clés généralement reliées à chacune. L'élaboration du plan d'affaires est une de ces activités clés.

Harmoniser le développement

Le plan directeur intégré de la rivière Beauport et de ses affluents³² est un outil de planification novateur qui illustre la démarche de gestion intégrée prônée par les comités de bassin versant. Il propose d'harmoniser le développement de la rivière et de ses affluents en tenant compte des valeurs écologiques et économiques de la rivière ainsi que des facteurs sociaux ou culturels qui y sont reliés selon sa situation géographique. Le bassin versant est découpé en unités paysagères dont les potentiels et contraintes de développement sont définis en fonction de ces valeurs et facteurs multiples. Des propositions d'intervention accompagnées d'un calendrier de réalisation sont ensuite élaborées.

Ces propositions et les valeurs qui les sous-tendent sont établies à la suite d'une analyse physique et visuelle approfondie, complétée par d'importantes consultations menées auprès des organismes représentant les usagers riverains. On s'assure ainsi que tous les projets concernant la rivière sont en harmonie avec les besoins de ces organismes. Cette façon de faire favorise l'appui et le support des organismes lors de la demande de ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à la phase de travaux sur le terrain.

La conservation et la mise en valeur récréotouristique du quai érigé en 1850 à l'embouchure de la rivière Beauport faisait partie des recommandations d'actions prioritaires. Le plan directeur a été utilisé pour optimiser la mise en valeur et accroître le rendement des investissements requis pour le réaménagement du quai et de ses abords, ce qui a permis d'envisager et de planifier le développement de ces ressources en complémentarité avec celles présentes en amont et en aval du cours d'eau.

Schéma 2

| Phases de réalisation de projets de mise en valeur | |
|---|---|
| Avant-projet | <ul style="list-style-type: none"> • Définition de l'idée d'origine • Définition préliminaire des publics visés • Étude d'opportunité • Étude de préfaisabilité |
| Décision de principe | |
| Planification | <ul style="list-style-type: none"> • Information, concertation et consultation • Étude des impacts environnementaux • Étude de faisabilité • Plan d'aménagement • Plan d'affaires |
| Décision de réaliser | |
| Mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien technique et financier à la réalisation • Plans et devis de réalisation • Permis et autorisations • Construction |
| Mise en opération | |
| Gestion | <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement • Sensibilisation et communication • Promotion • Service aux visiteurs/à la clientèle • Gestion courante • Suivi des résultats |

L'avant-projet est une phase préparatoire qui permet au promoteur de vérifier s'il convient d'aller de l'avant avec l'idée initiale et d'y investir davantage d'énergie et de moyens. Il s'agit essentiellement de...

- cerner l'idée;
- identifier les publics à qui s'adresse le projet;
- démontrer la validité du projet pour le promoteur et pour la collectivité;
- effectuer une première exploration de sa faisabilité technique et financière.

La planification est le moment où l'on donne forme concrète au projet, du moins sur papier. C'est l'étape où, que ce soit par la consultation des intervenants concernés ou par l'analyse des impacts environnementaux, on s'assure que le projet «tient la route» à tous égards, c'est-à-dire tant politiquement que techniquement et financièrement. Pour ce faire, le promoteur doit notamment savoir profiter des instruments d'urbanisme et d'aménagement du territoire à sa disposition en consultant les services de planification municipaux et de la MRC (voir les tableaux B et C des pages 61 à 69). La démonstration de la conformité du projet au plan d'urbanisme municipal ou au schéma d'aménagement de la MRC est le minimum légal requis. La planification aboutit en une démonstration achevée de la faisabilité du projet par un plan d'aménagement qui permet de maîtriser toutes les dimensions reliées à sa réalisation sur le terrain. C'est à la fin de cette phase que le promoteur est normalement en mesure de produire un bon plan d'affaires.

La mise en œuvre consiste à passer à l'action. Armé de son plan d'affaires, le promoteur est prêt à partir à la recherche du financement. Il lui faudra ensuite réaliser des plans et devis et obtenir les permis et les autorisations nécessaires avant de réaliser la construction.

La gestion est la phase finale et décisive où l'on met au point les dernières facettes du projet, reliées à l'organisation et aux opérations. Il faut à la fois mettre sur pied l'équipe qui va prendre en charge les opérations et entreprendre la sensibilisation des publics visés, un effort permanent. Une fois le site ouvert, on doit également s'assurer que celui-ci offre continuellement aux clients et aux visiteurs une expérience de qualité. Le taux de succès doit pouvoir être mesuré et le produit doit toujours correspondre aux attentes et aux besoins de la clientèle.

On constate donc que la réalisation du plan d'affaires en lui-même vient couronner la phase de planification. La synthèse qu'on y présente fait le point sur les décisions prises lors des phases antérieures et présente celles découlant de la planification des phases subséquentes.

Concrètement, le plan d'affaires a pour fonction de répondre à certaines questions clés qui demeureront toujours présentes. Dans sa nature même, le plan d'affaires est un document «vivant» que le promoteur devra bien connaître et remodeler continuellement et au besoin.

Le modèle de plan d'affaires proposé ici se compose de cinq sections :

- La nature et l'orientation du projet,
- La structure de réalisation et de partenariat,
- Le marketing,
- La démarche d'organisation et d'aménagement,
- La structure financière.

Ces cinq champs d'intérêt correspondent à la structure généralement adoptée pour la rédaction d'un plan d'affaires. Les informations présentées doivent cependant être adaptées à la problématique de mise en valeur des plans d'eau selon l'approche «durable» proposée par le Guide.

Examinons plus en détail ces contenus.

Schéma 3

| Structure et contenu du plan d'affaires | |
|--|---|
| Chapitre 1 | |
| La nature et l'orientation du projet | <ul style="list-style-type: none"> • Les usages du plan d'eau et de son environnement • Les buts du projet • Les clientèles • La capacité de support du milieu et l'ampleur du projet • Les potentiels et les contraintes • Les impacts sur la communauté, les écosystèmes et le patrimoine |
| Chapitre 2 | |
| La structure de réalisation et de partenariat | <ul style="list-style-type: none"> • La synergie avec le milieu : partenariats et modes de consultation • Le type d'organisation répondant à la mission et aux besoins du projet |
| Chapitre 3 | |
| Le marketing | <ul style="list-style-type: none"> • L'ampleur du marché accessible • Les concurrents et leurs produits • Les produits, les services et les facteurs distinctifs • Les prix • La promotion et la publicité |
| Chapitre 4 | |
| La démarche d'organisation et d'aménagement | <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources humaines et matérielles • Les opérations envisagées • Le mode de gestion • Les aménagements et les infrastructures • Les grandes phases de réalisation • Les institutions concernées et les autorisations requises |
| Chapitre 5 | |
| La structure financière | <ul style="list-style-type: none"> • Les revenus et les dépenses prévisibles • Le seuil de rentabilité • L'ampleur du financement requis • Les partenaires financiers • Les programmes d'aide financière |

Les pêcheurs à la rescousse

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique a développé, depuis 1994, un programme de gestion par bassin versant pour les rivières à saumon de même que pour les rivières en restauration. Jusqu'à maintenant, huit organismes ont mis en place des « conseils de bassin ». Le conseil de bassin est une table de concertation réunissant différentes industries (agriculture, foresterie et autres), des municipalités, des entreprises, des comités de citoyens, des regroupements de citoyens et de villégiateurs, des organismes de chasse et pêche et des résidents riverains. En fait, tous ceux qui habitent, travaillent ou se divertissent à l'intérieur d'un bassin versant. Les conseils de bassin jouent les rôles potentiels suivants :

- *Échanger de l'information et des perceptions ;*
- *Rassembler les différents intervenants autour de leurs projets respectifs ;*
- *Répertorier les problèmes reliés à l'eau et voir à trouver des solutions ;*
- *Faire des recommandations aux gestionnaires concernés comme les MRC, les municipalités, etc ;*
- *Préparer un plan de restauration et de mise en valeur de la rivière en réalisant les études nécessaires et en définissant par consensus les axes prioritaires ;*
- *Travailler à rendre compatibles les différents éléments juridiques régissant le développement local et régional (schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, etc.) avec le plan de restauration et de mise en valeur de la rivière.*

Les consensus obtenus au conseil de bassin sont confirmés et diffusés sous la forme d'un contrat de rivière. Ce contrat moral décrit les engagements que chaque intervenant prend envers la rivière. Dans le but de les sensibiliser et de les mobiliser vers des actions concrètes de conservation et de mise en valeur, tous les citoyens concernés sont invités à signer le contrat de rivière.

Par exemple, sur la rivière Saint-Jean (Saguenay), il existait un différend entre la ZEC-Saumon (Corporation de gestion de la rivière Saint-Jean) qui voulait développer ses activités de pêche en ensemençant le haut de la rivière avec de jeunes saumons, et les riverains de la section amont de la rivière, qui désiraient conserver la qualité de leur pêche à la truite. Le conseil de bassin a permis aux différentes parties de se concerter autour d'une solution, qui a constitué le cœur du contrat de rivière signé en avril 1999. Aujourd'hui, les différents organismes ont délaissé leurs rivalités et ces gestionnaires de territoires fauniques élaborent même des partenariats dans leurs démarches de mise en valeur des ressources truite et saumon.

La nature et l'orientation du projet : les opportunités oubliées

S'inscrivant dans la dynamique industrielle du Nouveau-Monde, le Québec a longtemps donné préséance au potentiel économique et utilitaire de ses nombreux plans d'eau. Pendant des générations, ils ont été, en effet, surtout utilisés pour le transport, la production d'énergie et l'élimination des déchets.

Ce phénomène a favorisé la concentration en rive d'un opulent patrimoine urbain et industriel qui témoigne d'activités conçues et bâties autour des pouvoirs de l'eau. Toutes ces structures – quais, moulins, usines et centrales – sont des témoins précieux d'activités révolues. En les restaurant et en leur redonnant un nouvel usage, elles deviennent un outil idéal pour permettre à la population de s'approcher des cours d'eau, d'y avoir accès et de s'adonner à ses activités préférées.

Le défi consiste ici à être capable de voir, en examinant un site ou un milieu, même détérioré, l'opportunité qu'il offre. Et cela en étant conscient des autres projets en cours de réalisation localement ou dans la région ainsi que des attentes des citoyens en matière de loisirs.

En fait, l'ère actuelle favorise un sain opportunisme consistant à redonner accès public aux berges pour des fins plus larges que les seuls plaisirs de l'eau. Il peut s'agir, par exemple, d'aménager une nouvelle promenade riveraine sur des berges renaturalisées, motivant un détour de la piste cyclable régionale. Dans un tel cas, l'achalandage accru stimulerait l'économie locale et pourrait même favoriser la restauration et la réutilisation de bâtiments patrimoniaux abandonnés. Il peut s'agir encore, par un judicieux projet d'assainissement des eaux, de permettre baignade et patinage pratiquement au centre-ville et de concourir ainsi à créer un nouveau dynamisme dans la vie urbaine. On peut aussi imaginer la création de points d'accès à une rivière aux berges fortement privatisées, y favorisant la pêche et le canotage, cette démarche menant ultimement à la prise en charge par le milieu de la mise en valeur intégrée du plan d'eau.

Ces approches ont ceci en commun qu'elles savent répondre aux besoins les plus actuels en matière de loisir par l'introduction de nouveaux usages respectant l'intérêt de la collectivité pour la ressource. Il y a là certains des ingrédients d'un franc succès. Mais le vrai défi de la mise en valeur récréotouristique consiste à concilier des besoins souvent fort divers. La capacité d'accueil d'un village, d'un habitat faunique ou d'un paysage a une limite. Et il faut éviter que les impératifs commerciaux ne fassent perdre de vue le besoin de préserver les qualités d'origine du milieu, surtout celles qui fondent justement sa valeur attractive...

Quand l'union fait la force

Quand les deux associations touristiques régionales (ATR) de la Côte-Nord (Duplessis et Manicouagan) se sont alliées à celles de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et des Îles-de-la-Madeleine pour créer le « Québec maritime », elles ont élaboré une image et une stratégie de mise en marché communes qui leur permettent de promouvoir des produits exportables sur la scène internationale. En misant sur une tradition, une histoire et des paysages qu'elles partagent, elles ont réussi à créer un circuit doté d'une véritable identité et de multiples points de repères : phares, musées maritimes, traversiers, jardins anciens et ports de pêche.

La structure de réalisation et de partenariat: un travail d'équipe

On peut avancer d'emblée que les projets qui connaîtront les meilleurs résultats sont ceux qui recevront le soutien le plus large de la communauté car l'eau, les écosystèmes et les paysages constituent un bien collectif auquel tous accordent de la valeur.

Par conséquent, le promoteur devra réussir à susciter l'intérêt des principaux intervenants et représentants de la collectivité pour son projet et ensuite les intégrer dans les étapes de planification et de réalisation. C'est pour lui un des principaux défis à relever.

Les responsables de la mise en valeur récréotouristique, de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la conservation de la nature ont parfois des visées conflictuelles sur un même plan d'eau. C'est pourquoi, dans de nombreux pays, des agences ou des bureaux de gestion par bassin versant ont été créés pour résoudre les problèmes de cohabitation et harmoniser les vues divergentes.

Au Québec, par exemple, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) mis sur pied par le gouvernement est une expérience pilote de concertation par bassin versant. De nombreuses initiatives locales de même nature existent, tels le Réseau d'OR, qui regroupe les organismes de rivières du sud-ouest du Québec, ou la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA).

Voici une liste des organismes responsables à qui l'on doit s'adresser dans le cas des projets de mise en valeur des plans d'eau à des fins récréotouristiques ainsi que le rôle de chacun en la matière (d'autres organismes peuvent être concernés selon la nature et le lieu du projet, voir les tableaux B, C et D pour plus de renseignements) :

- Les ministères de l'Environnement du Canada et du Québec ont notamment pour tâche d'appliquer la réglementation relative à la protection de l'environnement et d'émettre les permis et autorisations pertinents.
- La Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) a pour mandat, dans une perspective de développement durable, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur adéquates de la faune et de ses habitats.
- Parcs Canada, qui relève du ministère du Patrimoine canadien, a notamment pour fonction de protéger et de mettre en valeur les éléments significatifs du patrimoine naturel et culturel dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les aires marines de conservation et les lieux patrimoniaux connexes. Il est intéressant de noter que, de par sa loi constitutive, Parcs Canada a pour mission d'appuyer le programme *Rivières du patrimoine canadien*.
- Le ministère des Ressources naturelles du Québec gère les droits d'utilisation des terres du domaine public, qui couvrent 92% du territoire. À ce titre, le Ministère émet des baux de location de parcelles de terrain et encadre le développement de la villégiature ainsi que tout projet comportant la coupe d'arbres.
- L'Agence de développement économique du Canada a pour mandat de promouvoir le développement économique des régions du Québec en contribuant à créer un climat d'affaires qui permette aux petites et moyennes entreprises de prospérer et de se développer. Dans le cadre de son mandat, l'Agence supporte les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), un réseau de treize organismes répartis dans toutes les régions du Québec.

Un Vieux-Port en hiver

Grâce à une programmation dynamique basée sur une combinaison d'attraits, d'évènements et d'activités tels que le cinéma IMAX, la patinoire extérieure réfrigérée, la Crèche vivante, les Symphonies portuaires (organisées conjointement avec le musée de Pointe-à-Callière), ou les ballades en traîneau à chiens, le Vieux-Port de Montréal réussit à attirer près d'un demi-million de visiteurs entre novembre et mars, dont quelque 100 000 patineurs. L'ouverture prochaine du Centre interactif des sciences de Montréal (Centre iSci) permettra de raffermir une programmation hivernale qui s'enrichit d'année en année.³³

- Les associations touristiques régionales (ATR) ont pour fonction de définir les grandes orientations de la mise en valeur touristique d'une région donnée, de favoriser la concertation entre les intervenants et promoteurs du développement ainsi que de concevoir et gérer les campagnes promotionnelles.
- Les conseils régionaux de développement (CRD) et les centres locaux de développement (CLD) administrent sur le terrain la *Politique québécoise de soutien au développement local et régional*. Les CRD assument surtout un mandat d'orientation, de concertation et d'harmonisation des interventions régionales, alors que les CLD offrent une infrastructure de soutien direct au développement de l'emploi et de l'entrepreneuriat. Les CLD disposent d'enveloppes budgétaires consacrées au soutien à l'entreprise ainsi qu'au développement de l'économie sociale.
- Les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés urbaines s'occupent de la planification d'ensemble et de la mise en valeur du territoire, notamment en favorisant l'harmonisation des interventions publiques. Les MRC assument la gestion des territoires situés hors des municipalités (territoires non organisés ou TNO). En milieu rural, les MRC constituent l'intervenant clé pour permettre au promoteur d'identifier les opportunités et contraintes liées au territoire. Le promoteur a tout avantage à consulter la MRC pour vérifier la nature de l'affectation des sols sur les lieux de son projet ainsi que les usages permis. Au besoin, la MRC lui permettra également d'établir dans quelle mesure le plan d'eau qu'il souhaite mettre en valeur est susceptible d'être affecté par la présence de certains ouvrages de contrôle des niveaux d'eau ou de production hydroélectrique.
- L'administration municipale voit, quant à elle, à la planification et à la gestion de l'utilisation du sol sur son territoire. L'administration dispose à cette fin d'un grand nombre d'outils permettant l'intervention en faveur du développement ainsi que son encadrement.

Ces acteurs et un certain nombre d'autres intervenants comme, par exemple, les résidents, les environnementalistes, les organismes de concertation, les propriétaires, les commerçants, les techniciens et autres professionnels du loisir, de la récréation, du tourisme, etc. peuvent apporter leurs compétences respectives, soit dans le but d'orienter la mise en valeur, soit pour prêter main forte au promoteur. Leur collaboration est précieuse car ils connaissent bien la mentalité des différents groupes de citoyens et leurs réactions. Ils sont aussi au courant de l'existence de projets complémentaires ou concurrents en voie de réalisation dans la région et plusieurs disposent de leviers financiers ou d'outils légaux pouvant faciliter la mise en valeur ou soutenir des projets.

C'est pourquoi un des enjeux stratégiques auxquels fait face le promoteur est de savoir prendre la mesure du défi d'intégration avec le milieu, savoir consulter intervenants et population et savoir reconsidérer certains aspects de son projet au besoin. Souplesse et patience pourraient fort bien s'avérer rentables car tous les partenaires du milieu partagent le même intérêt que le promoteur pour la mise en valeur des plans d'eau, car ils savent que ce genre d'initiative va améliorer à la fois la qualité de vie et le dynamisme culturel et économique du milieu.

Un autre aspect important est le choix de la structure juridique que l'on va donner au projet. Ce choix va déterminer la capacité de l'organisation à prendre en charge la mise en œuvre du projet, le degré de responsabilité du promoteur et de ses associés, le type de liens entre celui-ci et le milieu d'accueil, la possibilité de recueillir des dons, des subventions ou des commandites, le montant d'impôts à payer, etc.

Selon les besoins, les formes juridiques suivantes peuvent être envisagées :

- Entreprise individuelle ;
- Compagnie, aussi appelée société par actions (personne seule ou groupe de deux personnes et plus) ;
- Société en nom collectif (au moins deux personnes physiques ou morales) ;
- Société en commandite (au moins deux personnes physiques ou morales) ;
- Coopérative (douze personnes et plus et, dans certains cas particuliers, trois ou cinq personnes) ;
- Société en participation (au moins deux personnes physiques ou morales).³⁴

Le marketing: le choc des cultures

Qu'une organisation offrant des services récréotouristiques ait des buts lucratifs ou non, le défi que lui impose son marketing est le même: elle doit bien connaître sa clientèle, elle doit identifier les besoins de celle-ci, y répondre en élaborant des produits et des services innovateurs, la convaincre de les consommer et mesurer par la suite le degré de satisfaction. De plus, elle doit connaître les produits des concurrents et maintenir son avance par un renouvellement constant.

La planification marketing consiste à cerner et à évaluer le marché que l'on cherche à percer. Cet effort servira notamment à convaincre les partenaires et les créanciers que le projet s'inscrit dans un segment de marché non encore occupé et que les ventes potentielles permettront un sain développement de l'organisation.

Pour ce faire, le promoteur doit analyser le marché et la concurrence, raffiner la vision qu'il a de son projet et des services offerts à la clientèle et définir la stratégie de vente: positionnement, publicité, promotion et prix.

L'analyse du marché s'effectue à l'aide de données statistiques comme celles fournies par Statistique Canada, par l'Institut de la statistique du Québec, et par la Société de la faune et des parcs du Québec pour les produits de chasse et de pêche, etc. Tourisme Québec publie aussi chaque année une importante documentation concernant les grandes tendances du marché touristique québécois. Les associations touristiques régionales détiennent également un important capital de données quant à la fréquentation touristique de la région. L'analyse doit avant tout vérifier si le projet et le type de produits ou d'activités récréotouristiques qui y sont reliés répondent à une demande réelle de la part de la population, s'ils s'inscrivent dans un courant social, une tendance à la hausse ou un phénomène sociologique ou démographique susceptible de créer une forte demande. Il faut savoir identifier ces paramètres socio-économiques, interpréter les résultats passés et faire des projections pour l'avenir.

Des quais polyvalents

À Pointe-au-Pic, le succès du Casino de Charlevoix, combiné à la politique fédérale de transfert des infrastructures portuaires lancée en 1995, a ouvert la voie aux usages récréatifs du quai fédéral, créant ainsi une nouvelle escale pour les plaisanciers de la Côte-Nord. Doté initialement d'une vocation exclusivement commerciale, le vieux quai fait partie des nombreuses infrastructures de même type que Havres et Ports Canada projetée de céder en territoire québécois. Ce quai était devenu, au fil des ans, peu sécuritaire et illicitement fréquenté, au point de nécessiter des travaux trop importants pour une petite municipalité, même si son potentiel touristique est élevé.

Le programme Initiative régionale stratégique (IRS) de Développement économique Canada et le Casino de Charlevoix ont injecté les fonds nécessaires à la réfection du quai, à la construction d'une jetée avec ponton et à l'aménagement d'un long escalier menant au Manoir Richelieu. La corporation régionale d'administration portuaire (CRAP) a été mise sur pied pour réaliser un Programme particulier d'urbanisme et pour gérer le projet. De plus, le ministère des Affaires municipales, en collaboration avec la Société d'habitation du Québec, a subventionné la réfection de la rue du quai (grâce aux fonds du Programme de rénovation des immeubles locatifs et de RénoVillage). Hydro-Québec a enfoui les fils électriques et la municipalité a fourni la main-d'œuvre.

L'analyse de marché consiste ensuite à segmenter le marché d'ensemble en regroupant les consommateurs ayant des besoins semblables. On peut segmenter un marché de bien des façons : selon l'âge, l'origine géographique, la classe sociale, etc. En matière de loisirs de plein air et d'écotourisme, des segments de marché liés à la pratique d'activités spécifiques se distinguent nettement : ornithologues amateurs, fervents de nautisme, passionnés de kayak en eau vive, etc. Le promoteur doit se concentrer sur quelques groupes et en connaître très bien les besoins, les valeurs, le mode de vie et les habitudes de consommation de produits de loisir. Il doit aussi être en mesure d'en évaluer le volume potentiel.

La réflexion du promoteur ne s'arrête pas là. Il doit identifier judicieusement ses concurrents, savoir qui ils sont, où ils sont implantés et quel territoire ils desservent. Il doit pouvoir déceler leurs forces et leurs faiblesses et déterminer s'ils s'adressent spécifiquement au segment de marché visé. Devant la concurrence, deux attitudes sont possibles :

- soit cibler un segment de marché non encore complètement exploité ;
- soit prendre position là où de nombreux joueurs sont déjà présents mais en misant sur les caractéristiques supérieures de son produit : site d'une beauté unique, proximité d'importantes infrastructures complémentaires, soin particulier apporté à l'accueil et au service à la clientèle, etc.

Analyses de marché et de la concurrence permettront de réajuster l'orientation du projet selon les impératifs liés à la pénétration des marchés. Cet aspect est déterminant dans la mesure où les seules attentes de la clientèle peuvent inciter à laisser de côté les éléments qui font la personnalité spécifique d'un lieu à mettre en valeur. Le promoteur ne doit pas perdre alors de vue que de plus en plus de touristes, et particulièrement les amateurs d'écotourisme, de tourisme d'aventure ou de tourisme culturel, recherchent avant tout l'authenticité de l'expérience vécue. Et dans la mesure où l'indicateur d'authenticité le plus sûr qu'un touriste puisse utiliser est le taux de fréquentation des populations locales, concevoir produits et services en fonction des attentes et des valeurs des « locaux » peut s'avérer une stratégie gagnante pour entrer dans les marchés touristiques.

Quoi qu'il en soit, si les résultats des analyses de marché et de la concurrence sont concluants, le promoteur sera à même d'arrêter sa stratégie marketing, c'est-à-dire définir l'assiette des produits et services, établir la gamme des prix, et bâtir la stratégie de positionnement, de publicité et de promotion.

Dans l'élaboration de sa stratégie marketing divers partenaires peuvent soutenir le promoteur. Travailleurs autonomes, OBNL et entreprises peuvent bénéficier de plusieurs programmes gouvernementaux conçus pour leurs besoins spécifiques (voir les tableaux E et F des pages 72 à 76).

Un dernier mot concernant les stratégies de publicité et de promotion. Le récréotourisme est une industrie de mieux en mieux structurée au Québec. Pour réussir son projet d'entreprise, un promoteur ne peut faire l'économie d'une réelle présence auprès des partenaires de l'industrie de sa région. Par exemple, un échange soutenu avec l'association touristique régionale lui permettra de se familiariser avec la « culture » de l'industrie, de former des partenariats utiles au produit et à son positionnement (notamment en créant des forfaits touristiques) et de manifester davantage sa présence auprès de l'industrie. Enfin, cette collaboration lui permettra d'insérer son produit dans les campagnes de promotion régionales.

Un patrimoine vital

Depuis sa fondation, le village gaspésien de Petite-Vallée a surtout vécu de la pêche. Le golfe du Saint-Laurent était une source de revenus autant qu'une route maritime reliant les villages entre eux, longtemps avant de devenir une ressource touristique. En misant sur leur quai centenaire, leur havre naturel et leurs activités ancestrales pour dynamiser l'ambiance du village, les résidents ont su donner à leur patrimoine maritime de nouvelles fonctions.

Transformation adaptée à la mode du temps, l'ancien entrepôt frigorifique héberge aujourd'hui le pavillon d'information touristique. Dans un contexte de développement récréotouristique concerté, la mise en valeur du petit port et la construction d'un belvédère ont permis d'accroître la fréquentation touristique au point de permettre la création de quelques emplois. Ces emplois illustrent bien la volonté de la communauté de prendre en main son économie.

La démarche d'organisation et d'aménagement: le défi de la constance

La mission de toute entreprise récréotouristique est de rendre mémorable l'expérience de visiteurs provenant de régions et de cultures distinctes. Son défi est d'y arriver des milliers de fois, à qualité constante... La démarche d'organisation et d'aménagement a pour objet de rassembler, de préparer et de maintenir au quotidien les conditions de cette difficile constance.

Planifier l'aménagement d'une installation récréotouristique nécessite qu'un certain nombre de données soient pleinement maîtrisées. Plusieurs ont été exposées plus haut: objectifs clairs quant aux produits et services à offrir et quant aux caractéristiques qui en feront un succès auprès des clientèles, partenaires potentiels de la mise en valeur, projets complémentaires et concurrents, intérêt et sensibilité des populations avoisinantes, etc.

Ces données sont essentielles pour élaborer ce que les spécialistes appellent le « programme » d'aménagement, c'est-à-dire la liste des espaces et infrastructures requis pour répondre aux besoins du projet. Dans un premier temps, la planification de l'aménagement consiste à documenter la réflexion du promoteur par l'analyse des potentialités offertes par le terrain à mettre en valeur. Le portrait détaillé des milieux physiques, biologiques et humains constituant le milieu d'accueil du projet permettra de déterminer la capacité de support du terrain choisi et d'entreprendre l'élaboration d'esquisses de mise en valeur.

La collaboration de spécialistes tels que géographes, urbanistes, historiens, architectes, biologistes, communicateurs, ingénieurs et architectes paysagistes est nécessaire à cette étape. Le travail de ces professionnels aura à la fois pour but de procéder aux inventaires requis, d'élaborer les propositions d'aménagement jusqu'à leur aboutissement, d'analyser les impacts des interventions, de planifier l'obtention des autorisations requises et de représenter le promoteur auprès des autorités si cela s'avère nécessaire.

Notons que les promoteurs négligent trop souvent de vérifier si leurs projets sont conformes aux plans d'urbanisme ou aux schémas d'aménagement, attitude qui peut causer des retards aussi inutiles que coûteux.

Planification de l'organisation, conception graduelle des infrastructures et réflexion sur le marketing approprié sont étroitement reliées et vont de pair avec la nécessité de donner aux installations l'ampleur requise pour répondre à la demande et assurer des revenus suffisants. Tout cela en s'assurant de respecter la capacité d'achalandage du site et du milieu d'accueil.

Le produit de l'ensemble de la démarche est un plan directeur de mise en valeur traitant d'architecture du paysage et du bâti, de gestion des écosystèmes et d'intégration à l'environnement humain. Le plan s'attarde à préciser les infrastructures, bâtiments et équipements prévus, les coûts de chacun et les autorisations requises. Toutes ces informations permettent d'y planifier les phases de mise en œuvre et les investissements nécessaires.

Développer pour conserver

Depuis 1991, la municipalité de Saint-Fulgence a acquis des battures afin de les protéger de la dégradation. Des ententes entre la municipalité et les propriétaires riverains ont permis de protéger définitivement ces terres humides fragiles et hautement productives et de les mettre en valeur à des fins récréotouristiques. Le Centre d'interprétation des battures de Saint-Fulgence attire quelque 10 000 visiteurs par année. Il s'est vu décerner en 1993 le prix régional de la catégorie Innovation touristique dans le cadre des Grands prix du tourisme québécois.³⁵

Toujours dans le but d'offrir un service à la clientèle constant et de haut niveau, on doit également réfléchir au volet organisationnel. Avant que le site ne soit prêt à entrer en activité, il faut, en effet, définir la structure de direction et de gestion, évaluer le nombre d'employés nécessaires, décrire les tâches et les responsabilités de chacun. Des budgets *pro forma* d'opération sont également essentiels pour s'assurer de la vraisemblance des propositions organisationnelles et opérationnelles.

Toute cette information doit être suffisamment détaillée et précise pour permettre de passer à la mise en œuvre avec un niveau de risque minimal. Minutie et rigueur sont donc les clés du succès de toute la démarche d'organisation et d'aménagement.

La structure financière: les moyens de nos ambitions

Les lancements d'entreprises nécessitent une mise de fonds initiale que les promoteurs ne possèdent pas toujours. Trop souvent, les meilleurs projets se cassent les reins dès cette étape.

La structure financière d'un projet de mise en valeur sera saine dans la mesure où le promoteur est capable d'obtenir les fonds nécessaires au lancement du projet et détient des projections financières réalistes démontrant notamment l'atteinte du seuil de rentabilité ou d'autofinancement dans un délai raisonnable.

La méthode peut différer selon que l'entreprise est à but lucratif ou non, mais le défi reste fondamentalement le même. Il existe de nombreux programmes gouvernementaux qui supportent la création d'emploi ou qui financent les coûts d'opération d'organisations en phase de démarrage. Mais la plupart de ces programmes n'offrent qu'un soutien temporaire. C'est le coup de pouce qu'offrent les pouvoirs publics à la mise en œuvre de projets utiles à la collectivité et susceptibles de faire leurs frais.

Le promoteur doit être conscient que s'il choisit d'établir une entreprise à but non lucratif et que s'il s'appuie sur les programmes des gouvernements pour son financement, il devra refaire ces démarches chaque année. Cela lui demandera beaucoup de temps et d'énergie. Sans oublier que cette situation créera un sentiment permanent d'insécurité au sein du personnel et minera sa capacité d'innovation et d'initiative.

L'île qui a sauvé le cœur de la ville

Terrebonne a conservé un caractère villageois jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale. En 1965, la construction de l'autoroute 25 et des ponts de l'île Saint-Jean ainsi que l'abolition du péage accélèrent son développement. L'ancien centre-ville périclète, les moulins sont laissés à l'abandon et un parc de maisons mobiles s'installe dans l'île des Moulins, tandis qu'une banlieue de classe moyenne émerge autour des centres commerciaux du Terrebonne nouveau.

Le Vieux Terrebonne échappe de justesse à la démolition en 1971. En effet, on propose alors de transformer le site en un « centre-ville moderne », compatible avec le nouveau visage de la municipalité. Les résidents et commerçants du quartier se regroupent alors et s'allient au conseil municipal pour entreprendre le sauvetage du quartier.

Suite à ces démarches, le ministère des Affaires culturelles classe le site de l'île des Moulins en 1973 et l'acquiert l'année suivante, donnant ainsi le coup d'envoi au processus de revitalisation du Vieux Terrebonne. Ce quartier sera reconnu par la suite comme « deuxième site historique en importance au Québec » en raison de l'exceptionnelle richesse de son patrimoine architectural.

L'île qui a sauvé le cœur de la ville est aujourd'hui reconnue comme une des plus belles réussites québécoises en matière de mise en valeur du patrimoine culturel. Elle héberge un centre d'interprétation, un restaurant-terrace avec vue sur la rivière et un parc très fréquenté par les résidents et les visiteurs de Terrebonne. L'organisme à but non lucratif qui gère le site organise toute l'année des activités culturelles et récréatives, ainsi que des événements spéciaux.

Pour convaincre d'éventuels bailleurs de fonds et partenaires, le promoteur doit détenir un certain nombre d'outils de planification financière :

- La description des investissements requis et, plus largement, l'analyse précise de l'ensemble des coûts du projet en phase mise en œuvre,
- La stratégie de financement du démarrage,
- Les prévisions des résultats des trois premières années,
- Les bilans escomptés pour les trois premières années,
- Le budget de caisse,
- L'analyse du seuil de rentabilité ou d'autofinancement.

La démarche d'organisation et de réalisation, telle que décrite plus haut, permet d'avoir une bonne idée de l'ensemble des coûts d'immobilisation ainsi que des revenus et dépenses prévisionnels. Ces informations peuvent être par la suite utilisées dans la planification et la gestion financières.

Ainsi, les frais de financement du projet devront être prévus dans les budgets d'opération. Résultats, bilans, budgets de caisse et atteinte du seuil de rentabilité ou d'autofinancement seront influencés par les frais de financement. Pour la crédibilité de son projet auprès des partenaires financiers, le promoteur a tout intérêt à investir lui-même dans le projet. De plus, un contrôle serré, dès le départ, des coûts d'immobilisation et d'opération est un signe de sagesse fort recherché de la part des partenaires financiers, qu'ils soient privés ou publics.

Armé d'excellents outils de planification financière, le promoteur est prêt à passer à la recherche de financement, que ce soit sous forme de demande de subventions auprès d'organismes gouvernementaux ou de grandes fondations, de collecte de dons au sein du milieu communautaire ou de demandes de prêts auprès des banques. Le Guide donne une liste d'organismes susceptibles de devenir des partenaires du projet (voir le tableau F en page 73).

Quand les contraintes écologiques deviennent des occasions d'affaires

Quand le propriétaire d'un terrain de camping installé au bord du lac Maskinongé décide d'agrandir l'entreprise familiale, il pense en toute bonne foi pouvoir procéder comme cela avait été fait 40 ans auparavant, en asséchant tout simplement le terrain marécageux du bord du lac! Il acquiert alors un vaste terrain voisin et commence à creuser un fossé pour le drainer.

Mais la loi a changé depuis les années soixante. Le ministère de l'Environnement, alerté par l'association de pêcheurs du lac Maskinongé, ordonne alors de remblayer le fossé.

En omettant d'informer le voisinage et les intervenants concernés, le promoteur suscite un tollé général dans l'entourage et son projet est bloqué.

Un inspecteur ministériel décide alors de sensibiliser le promoteur aux trésors cachés des milieux humides dont il est le propriétaire.

L'initiative porte fruits: le projet initial est remanié de fond en comble. On décide de contourner les zones humides et de les intégrer au projet de développement en créant un espace-nature qui donne à l'ensemble une impression de grande qualité.

Le projet final où l'on retrouve un centre d'interprétation de la nature, des sentiers de ski de randonnée, un étang favorisant la sauvegarde de la faune ailée et un pont couvert à l'ancienne est basé sur un concept d'écovillégiature intégrée et est destiné à accueillir le grand public. Plus ambitieux et plus coûteux à aménager que le concept initial, le camping quatre-saisons, en cours de développement, sera sans doute moins rentable à court terme, mais plus profitable à long terme.

Tableau A

| Le contenu et l'approche du plan d'affaires | |
|---|--|
| Contenu | Approche |
| Chapitre 1 : le projet et son orientation | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les usages du plan d'eau et de son environnement • Les buts du projet • Les clientèles • La capacité de support du milieu et l'ampleur du projet • Les potentiels et les contraintes • Les impacts du projet sur la communauté, sur les écosystèmes et sur le patrimoine naturel et bâti | <ul style="list-style-type: none"> • Il faut d'abord savoir bien lire les opportunités offertes par le milieu et par les projets en cours de réalisation à l'échelle locale et régionale, en gardant en tête les attentes des citoyens d'aujourd'hui en matière de consommation de loisirs. • L'identification des clientèles cibles et la connaissance des bienfaits recherchés par celles-ci devraient orienter le projet dès l'origine. • L'analyse des impacts sur le milieu récepteur devrait viser à marier les intérêts du promoteur à ceux de la collectivité. • Seule l'analyse détaillée du milieu d'intervention (milieux de vie, écosystèmes, paysages bâtis et naturels) permet de se préparer adéquatement à en préserver les qualités essentielles et d'y intégrer le projet adéquatement à long terme en saisissant les opportunités et en s'adaptant aux contraintes. |
| Chapitre 2 : la structure de réalisation et de partenariat | |
| <ul style="list-style-type: none"> • La synergie avec le milieu : partenariats et modes de consultation • Le type d'organisation répondant à la mission et aux besoins du projet | <ul style="list-style-type: none"> • Afin de profiter des possibles effets de synergie, le défi principal consiste à savoir convaincre les différents intervenants s'intéressant à la mise en valeur du milieu à collaborer au projet dès le début de sa planification. • Il faut savoir profiter de ces partenariats pour concevoir le projet s'intégrant le mieux à la collectivité d'accueil, aux écosystèmes et aux paysages. |
| Chapitre 3 : le marketing | |
| <ul style="list-style-type: none"> • L'ampleur du marché accessible • Les concurrents et leurs produits • Les produits, les services et les facteurs distinctifs • Les prix • La promotion • La publicité | <ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de réaliser un bon travail de recherche pour connaître l'ampleur et la nature des clientèles potentielles et pour savoir jusqu'à quel point la concurrence offre déjà réponse à ces besoins. • Les analyses de marché et de la concurrence ont pour but de préciser les segments de marché à cibler et de déterminer le potentiel de ventes correspondant. Elles permettront aussi de cerner les caractéristiques essentielles des produits et services pour répondre aux besoins des clientèles, ainsi que les stratégies de prix, de positionnement et de publicité/promotion. • Une stratégie gagnante pour maintenir un climat d'authenticité au sein du projet, tel que recherché par la clientèle touristique, est de savoir attirer d'abord la population immédiate. • Le promoteur doit s'intégrer aux partenaires de l'industrie récréotouristique pour réussir à pénétrer le marché désiré. |

Tableau A (suite)

| Le contenu et l'approche du plan d'affaires | |
|--|---|
| Contenu | Approche |
| Chapitre 4 : la démarche d'organisation et d'aménagement | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources humaines et matérielles • Les opérations envisagées • Le mode de gestion • Les aménagements et les infrastructures • Les grandes phases de réalisation • Les institutions concernées et les autorisations requises | <ul style="list-style-type: none"> • La démarche d'organisation et de réalisation a pour objet de doter le promoteur des conditions matérielles et organisationnelles nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. • Le promoteur doit investir temps et argent pour s'assurer de maîtriser toutes les facettes de la réalisation du projet permettant d'atteindre le niveau de qualité voulu. De l'aide technique et financière peut être obtenue auprès des institutions publiques ou de diverses fondations et il ne faut pas hésiter à y recourir (voir les tableaux E et F des pages 72 à 76). • Cet exercice doit avoir comme résultat l'obtention d'information concrètes : plan de mise en valeur, planification des phases de réalisation, connaissance précise des autorisations requises, budgets d'immobilisation et d'opération, etc. |
| Chapitre 5 : la structure financière | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les revenus et les dépenses prévisibles • Le seuil de rentabilité • L'ampleur du financement requis • Les partenaires financiers • Les subventions | <ul style="list-style-type: none"> • La structure financière du projet doit permettre au promoteur de bien mesurer les conditions de succès liées à la réalisation du projet à moyen terme. • La possibilité de financer le projet à même des revenus autonomes détermine la capacité d'innovation et d'initiative de l'équipe, donc celle de demeurer à l'avant-garde des besoins de la clientèle. • La contribution du promoteur à la mise de fonds initiale ainsi que le contrôle serré des coûts d'immobilisation et d'exploitation dès la phase de planification du projet le rendent crédible auprès des éventuels partenaires financiers. |

4.2 Des réalisations dignes d'intérêt

Aucun promoteur intéressé à la mise en valeur de son milieu ne voudra faire l'erreur de «réinventer la roue». Le Guide propose ici, sous forme de fiches techniques, les portraits sommaires de quelques projets mis de l'avant au Québec. Ces projets, fruits de démarches originales en accord avec les tendances contemporaines, illustrent bien toute la diversité et le dynamisme des milieux québécois.

Les îles du Bas-Saint-Laurent

Fondée en 1979, la Société Duvetnor est un organisme à but non lucratif voué à la conservation de la faune et de ses habitats. Entre 1980 et 1986, les membres du conseil d'administration ont trouvé le million de dollars nécessaire à l'achat de huit îles importantes dans la région de Rivière-du-Loup. L'acquisition et la protection des îles du Pot-à-l'Eau-de-Vie (deux îles), de l'archipel Les Pèlerins (cinq îles) et de l'île aux Lièvres aurait suffi à rencontrer les objectifs initiaux des administrateurs mais ceux-ci se sont donnés un mandat supplémentaire : l'éducation en matière d'environnement. C'est en ouvrant au public une partie de ce territoire insulaire de 1 200 ha en 1989, que Duvetnor a décidé de s'engager alors dans une forme particulière de développement touristique. Résolument éducatif et s'adressant à de petits groupes, ce projet d'écotourisme allait permettre aux participants de découvrir plusieurs visages du Saint-Laurent : sa faune marine, sa géographie côtière et son histoire maritime.

La Société Duvetnor s'est engagée dans le domaine de l'écotourisme avec une philosophie ne laissant aucune équivoque quant à la prépondérance de la faune et du milieu naturel sur les activités humaines. Depuis 1994, ses administrateurs ont adopté les huit grandes lignes directrices de l'écotourisme

proposées par le Dr Jim Butler de l'Université de l'Alberta, membre du Conseil consultatif canadien de l'environnement. Celles-ci sont affichées et distribuées dans les lieux d'hébergement pour faire comprendre quels choix ont été faits afin de respecter l'équilibre naturel du site.

Les administrateurs de la Société Duvetnor pensent avoir réussi à concilier la mise en valeur récréotouristique et la préservation d'un milieu naturel aussi riche que fragile. Ils souhaitent que la région du Bas-Saint-Laurent devienne un exemple de la mise en application de cette éthique et ils travaillent à un programme d'accréditation des entreprises écotouristiques. Ce programme établira des normes strictes de mise en valeur du milieu naturel de façon à garantir aux visiteurs une expérience éducative de qualité tout en assurant la pérennité de la ressource.



44

Conservation

Les considérations de protection de la faune sont la préoccupation première de la Société Duvetnor. La protection des colonies d'oiseaux marins constitue une priorité absolue et impose une attitude rigoureuse : exclure tout dérangement humain pendant la reproduction. L'accès à certaines îles ou à certaines parties d'îles est interdit tant que la période de nidification n'est pas terminée. D'importantes colonies de petits pingouins, d'eiders à duvet, de grands hérons, de bihoreaux à couronne noire et de mouettes tridactyles se retrouvent sur plusieurs des îles. Toutes ces espèces sont très vulnérables et tout dérangement peut anéantir l'effort reproducteur de la colonie entière.

Une multitude de travaux de recherche scientifique menés par la Société Duvetnor au cours des années avec la collaboration de plusieurs agences gouvernementales et privées lui a donné une connaissance approfondie des îles et du milieu marin de la région. C'est sur cette connaissance des oiseaux et des mammifères marins ainsi que de la faune et la flore terrestres que s'appuient toutes ses activités écotouristiques.

C'est peut-être également dans l'exploitation respectueuse d'une des ressources biologiques que l'action de la Société Duvetnor revêt sa plus grande originalité. Depuis près de 20 ans, Duvetnor récolte chaque année, dans le nid des eiders à duvet, le précieux édredon dont la femelle enveloppe ses oeufs. Cette activité, régie par des règles strictes et surveillée étroitement par les autorités gouvernementales, ne porte aucun préjudice à l'espèce. Elle permet en outre de tenir un inventaire des populations. La récolte annuelle du duvet génère des revenus modestes mais néanmoins importants, car ils ont permis de lancer l'initiative d'achat des îles et de recruter des partenaires financiers.

Activités et services écotouristiques

Duvetnor offre une gamme variée de produits écotouristiques : séjours de deux à cinq jours et hébergement en camping sauvage, en maisonnettes (pour une à six personnes), en pavillon (pour les petits groupes de sept à douze personnes) et forfait haut de gamme (nuitée et fine cuisine) au phare historique du Pot-à-l'Eau-de-Vie. La Société offre aussi des croisières d'observation des oiseaux marins et des excursions quotidiennes de durée variable. Toutes ces activités se déroulent sous la supervision du personnel de Duvetnor.

En matière d'interprétation, la Société Duvetnor compte sur un kiosque livrant les principaux secrets de l'île aux Lièvres, et sur un réseau de sentiers. L'histoire maritime, étroitement liée à celle de l'occupation humaine, est révélée par le petit phare restauré et par les intéressants vestiges qui sont désormais présentés aux visiteurs. Avec la collaboration de scientifiques bénévoles, la Société offre aux visiteurs des présentations sur la biodiversité, la découverte de la faune et de la flore insulaire, les enjeux de conservation, l'histoire des îles, etc.

Les îles du Pot-à-l'Eau-de-Vie jouissent désormais d'une renommée internationale. C'est un exemple de réussite qui illustre bien que le concept d'écotourisme, où s'intègre la protection des patrimoines naturel, culturel et bâti, peut être profitable à la communauté, aux visiteurs et aux promoteurs.

Gestion

Inaugurée en 1989, la mise en valeur des îles s'appuie sur un plan directeur qui met au premier rang la conservation et la protection des ressources biologiques en laissant quand même de la place aux visiteurs. Plus de deux millions de dollars y ont été investis jusqu'à maintenant. Cet argent a servi à la construction d'un bateau de passagers baptisé le Sauvagiles, à la restauration du phare historique de l'archipel du Pot-à-l'Eau-de-Vie, à la construction d'embarcadères, à la construction de trois chalets et d'un pavillon (incluant un petit laboratoire de recherche), à l'aménagement d'un réseau de sentiers de randonnée pédestre sur l'île aux Lièvres et à la construction d'infrastructures facilitant l'accès (terrasses, escaliers, passerelles).

Le canal de Chambly

Inauguré en 1843 pour rendre la rivière Richelieu accessible à la navigation commerciale, le canal de Chambly a vu passer sa dernière barge en 1973. La concurrence des chemins de fers, puis du transport routier, lui ont été fatales. La gestion du canal a été transférée du ministère des Transports au Service canadien des parcs (Parcs Canada) et sa vocation commerciale a cédé la place à la navigation de plaisance et aux loisirs.

Le canal est une voie de transit plutôt qu'une destination comme telle. Sa mise en valeur est liée à celle des autres éléments du circuit touristique de la vallée du Richelieu qui va de Fort-Lennox au canal de Saint-Ours. Reliés entre eux par les pistes cyclables et les parcours nautiques de plus en plus fréquentés, les pittoresques villages de cette région cachent des trésors: anciennes fortifications, auberges gastronomiques et théâtres d'été.

Le potentiel récréotouristique du canal de Chambly ne peut donc se comprendre que dans une perspective d'ensemble: celle du réseau aménagé au siècle dernier pour relier les grands pôles de développement du nord-est américain.

C'est dans cet esprit que Parcs Canada a entrepris de stimuler la mise en valeur du canal, en favorisant des usages compatibles avec ses objectifs de conservation et de commémoration du patrimoine. La navigation de plaisance, qui contribue à l'animation du site en rappelant des usages anciens, est une forme d'activité privilégiée à cet égard. La stratégie de mise en valeur développée par le principal gestionnaire du canal se présente en trois volets:

- Un volet axé sur la conservation des ressources, qui s'appuie sur des gestes de réhabilitation, de protection et de prévention. Il s'agit d'une étape essentielle du processus de mise en valeur.
- Un volet orienté vers la sensibilisation aux richesses patrimoniales et aux principes du développement durable, autant auprès du public qu'auprès des principaux agents de développement socio-économique. Les enfants constituent la principale clientèle de cet effort de sensibilisation.
- Un dernier volet mise sur l'engagement local et régional, d'importance cruciale pour atteindre les objectifs du développement durable. Les associations coopérantes mises sur pied à partir de 1997 pour soutenir la cause des quatre canaux historiques en activité ont travaillé à rassembler dans ce but les organismes, les municipalités, les entreprises et les individus intéressés par la mise en valeur du patrimoine.



46

Conservation

Plusieurs types d'interventions ont été entreprises avant les efforts de commercialisation récréotouristique. Elles se poursuivent parallèlement aux activités de promotion et de programmation.

Les interventions liées à la conservation visent principalement la restauration du patrimoine bâti, la stabilisation de rives érodées, la réintroduction d'espèces menacées et le reboisement de corridors verts. Elles sont de plusieurs types :

- Réaménagement et entretien par Parcs Canada des territoires qui sont sous sa juridiction ;
- Soutien aux initiatives privées de réaménagement des terrains limitrophes, après avoir sensibilisé les propriétaires riverains aux impacts des empiètements sauvages et des autres formes de dégradation ;
- Soutien de Parcs Canada aux organismes travaillant à la conservation du patrimoine aquatique et riverain, la réduction et la prévention de la pollution d'origine agricole étant impensable sans la contribution du milieu et cruciale pour la qualité des eaux du bassin versant du Richelieu dont le canal fait partie intégrante ;
- Études d'impacts systématiques, campagnes de nettoyage et de promotion.

Mise en valeur récréotouristique

Le Fort et le canal de Chambly ont attiré 217 000 visiteurs en 1997. En 1996, plus de 5 500 navires ont franchi les écluses de Chambly jusqu'à Saint-Jean. Selon les études de Parcs Canada, la clientèle fréquentant les berges serait 17 fois plus importante que la clientèle nautique.

Les ballades au canal de Chambly sont en voie de devenir une tradition régionale : ses utilisateurs y reviennent en moyenne seize fois par an, treize fois en été et trois en hiver. L'ancien chemin de halage qui serpente entre la rivière et le canal est un des tronçons vedettes de la route verte. Les écluses sont actionnées à la main, comme autrefois, et le parcours comprend un passage à travers un des derniers sites naturels de la région, où l'on projette de créer un « cyclocamping ». Les trois patinoires aménagées l'hiver et les événements organisés au cours de l'année représentent d'autres attraits.

À Chambly, l'arrivée du nouveau millénaire a vu le vieux canal délaissé retrouver la place qu'il occupait autrefois dans la ville et plus particulièrement rue de Bourgogne. Une nouvelle Place du quai dotée de services et de commerces surtout à vocation récréotouristique y sera, en effet, bientôt aménagée au bord du superbe escalier d'eau des trois premières écluses. Cette initiative est le premier pas vers le développement de la promenade riveraine du bassin de Chambly. L'aménagement de ce carrefour régional des voies nautiques et cyclables est le fruit d'un projet concerté entre la Ville de Chambly, le Comité de revitalisation de l'avenue de Bourgogne, Parcs Canada, Hydro-Québec et Bell.

Gestion

En plus d'assumer la responsabilité de la restauration, de l'entretien et de la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel du canal dans les limites de son territoire, Parcs Canada favorise le regroupement d'énergies et de ressources. Son expertise et son influence lui permettent de rallier individus et organismes à la cause du patrimoine. De plus, l'organisme peut faire bénéficier ses partenaires locaux de campagnes de promotion internationales.

La méthode de gestion mise de l'avant par Parcs Canada est axée de plus en plus sur le partenariat avec les organismes du milieu, privés ou publics. Le financement des canaux est un objectif important, mais la rentabilité n'est pas la motivation première. Le respect du milieu récepteur représente le principe directeur de toutes les interventions de mise en valeur.

Le parc de la rivière des Mille-Îles

Dans l'ensemble, le parc de la rivière des Mille-Îles n'est pas une entité juridique ni un territoire défini. C'est un concept, un outil qu'utilisent ses initiateurs pour imaginer et expliquer leur projet de protection d'espaces verts. C'est aussi un programme de protection, de mise en valeur et d'animation.

Chef de file dans la création du parc de la rivière des Mille-Îles, Éco-Nature se présente comme « une organisation non gouvernementale qui a pour mission la protection et la mise en valeur de la rivière des Mille-Îles pour le bénéfice de la communauté ». Fondée en 1986, cette organisation privée à but non lucratif (dotée d'un statut d'organisme de charité à vocation environnementale) gère de façon dynamique un programme d'activités récréotouristiques et un programme d'intendance privée.

Mise en valeur récréotouristique

La clientèle d'Éco-Nature est évaluée à plus de 125 000 personnes fréquentant les lieux autant l'été que l'hiver. En plus des circuits nautiques autoguidés accessibles à tous, des activités encadrées pour les écoliers et des expositions thématiques saisonnières, l'organisation propose des croisières animées par un naturaliste à bord du Héron Bleu. Une pièce de théâtre présentée sur les îles, par la troupe L'Ollonais, raconte l'histoire romancée de la rivière des Mille-Îles.

Éco-Nature organise ou collabore également à l'organisation d'une vingtaine d'événements annuels sur le territoire du parc de la rivière des Mille-Îles : descente en canot (rassemblant des milliers de participants en août depuis sept ans), activités environnementales (nettoyage des berges, visites guidées des usines de traitement des eaux, etc.), activités culturelles (Festival d'Art québécois de la nature, théâtre, etc.), activités historiques (expositions, colloques, etc.) et activités scientifiques (Rallye botanique, inventaires écologiques, etc.).



Gestion

Éco-Nature compte six employés permanents, 40 employés occasionnels et plus de 600 bénévoles. L'organisme a un budget d'exploitation annuel qui dépasse les 800 000\$ depuis 1997. Ses revenus d'exploitation croissent au rythme moyen de 25% par année. En 1998, ils représentaient le tiers des revenus, une part trois fois plus importante qu'en 1990.

Parmi ses partenaires techniques et financiers, on retrouve de nombreuses organisations dont les principales sont les villes de Laval et de Rosemère, plusieurs ministères des gouvernements du Québec et du Canada, le Conseil régional de développement de Laval, l'Office du tourisme de Laval, la Commission scolaire des Mille-Îles et des entreprises privées. Les propriétaires riverains avec lesquels sont conclues des ententes de conservation et les membres individuels de l'organisation sont d'autres partenaires essentiels.

Éco-Nature entretient également des relations étroites avec les grandes organisations nationales de conservation, notamment la Fondation de la faune du Québec, la Société canadienne pour la conservation, Canards illimités, le Fonds mondial pour la nature et le Centre québécois du droit en environnement.

Conservation

Les premiers projets élaborés et réalisés par le personnel d'Éco-Nature ont été des projets d'animation. Le succès de ces projets a permis à l'organisme d'élargir son champ d'action jusqu'à englober la protection et la mise en valeur des territoires riverains. Il a maintenant pour objectif de favoriser la protection de plus de 1 000 hectares à grande valeur écologique et s'est doté pour y arriver d'un plan d'action articulé autour d'un programme innovateur d'intendance privée.

Depuis le début des années 90, l'organisation a acquis des parcelles de terrain pour les soustraire au développement urbain ou est intervenue dans ce but. Ainsi, plus de 200 hectares de milieux naturels fragiles ont été protégés. Le personnel d'Éco-Nature les a aménagés et rendus accessibles à tous et continue à les entretenir avec de l'équipement spécialisé. En 1998, Éco-Nature a participé à la création du Refuge faunique de la rivière des Mille-Îles, dont elle est le gestionnaire.

La baie Lavallière et le pays du Chenal-du-Moine

Durant les années 50 et 60, le marais de la baie Lavallière a été drainé à l'initiative du ministère de l'Agriculture en faveur de la culture intensive du maïs. L'expérience se révélant peu concluante, les terres furent rachetées par le gouvernement du Québec aux alentours de 1975. Le marais reprenait vie durant les années 80, grâce à la digue érigée par Canards illimités.

Le virage environnemental de la grande industrie aidant, les eaux de l'archipel s'éclaircissent maintenant au point de favoriser l'apparition d'une nouvelle catégorie de visiteur : l'écotouriste-ornithologue.

La digue érigée pour redonner vie au marais formera bientôt l'épine dorsale d'un circuit cyclable panoramique relié à la Route verte, dans le cadre d'un projet de mise en valeur écotouristique du marais de la baie Lavallière.

C'est en 1989 que cinq passionnés d'oiseaux et de marais fondent la Société d'aménagement de la baie Lavallière (SABL) afin de contribuer à sa conservation et à sa mise en valeur. Leurs premières activités sont orientées vers la recherche, puis vers la restauration des habitats fauniques et l'éducation environnementale. La démarche de mise en valeur entreprise alors tient en trois mots : connaître, préserver et partager.

La SABL planifie à long terme, de façon assez souple pour pouvoir saisir les opportunités d'aménagement. La crédibilité acquise par des années de recherche favorise le rayonnement provincial et la formation de partenariats régionaux. Ces collaborations permettent de travailler de concert à la planification d'aménagements inter-municipaux tels les corridors verts ou les boucles cyclables. Elles facilitent aussi le travail auprès des agriculteurs et des propriétaires fonciers avec lesquels l'organisme négocie des ententes de gestion et de mise en valeur.

Le projet de mise en valeur du marais a mûri lentement. Il a pris de l'ampleur en raison de l'intérêt grandissant que suscite l'archipel et de l'occasion favorable de développement procurée par le passage de la Route verte.



50

49

Conservation

Depuis sa création, l'organisme travaille sur plusieurs dossiers à la fois :

- Gestion d'ententes avec plusieurs agriculteurs locaux pour conserver 21 km² de terres humides appartenant au gouvernement ;
- Acquisition de 20 ha de terrain dans la baie Lavallière et développement d'ententes de conservation avec divers propriétaires fonciers privés afin de préserver les derniers corridors verts des terres agricoles et des territoires urbanisés, en partenariat avec la MRC du Haut-Richelieu ;
- Recherche et développement relativement à un programme de restauration de l'habitat du canard branchu, programme qui inclut la publication d'un guide et l'implantation de plusieurs centaines de nichoirs ;
- Marquage de la sauvagine en collaboration avec le Service canadien de la faune ;
- Participation à la table de concertation en environnement du Bas-Richelieu, la SABL appuyant les organismes régionaux actifs dans le domaine de la conservation pour que l'archipel du lac Saint-Pierre obtienne le statut de réserve de la Biosphère, en plus d'être reconnu comme site Ramsar ;
- Service-conseil en aménagement faunique auprès d'organismes publics et privés.

Mise en valeur récréotouristique

La clientèle fréquentant la baie Lavallière provient en grande partie de la Montérégie. Elle y est actuellement attirée par le camping et les excursions ornithologiques en canot rabaska motorisé.

Le camping-jardin ornithologique du Chenal-du-Moine se veut un oasis de paix destiné surtout aux retraités et pré-retraités. Son réaménagement, entrepris en 1995, témoigne de l'ambiance des milieux environnants par des bassins et des plantations adaptés aux besoins de la faune ailée.

La plus récente phase de mise en valeur du marais, encore présentement difficile d'accès, comprend une maison d'accueil, un ponton motorisé et un sentier panoramique aménagé sur la digue de retenue. Le projet inclut la création de boucles cyclotouristiques reliées à la Route verte, qui permettront un accès contrôlé aux milieux humides de la région.

Gestion

La SABL a su garder vivante sa passion des marais qui est à l'origine de son action. L'organisme préfère miser sur le bénévolat jusqu'à ce qu'il lui soit possible d'engager du personnel permanent. Suivant la même logique, le terrain de camping, qui assure la majeure partie de ses revenus autonomes, n'offre que des services d'hébergement. Les clients profitent des commerces et des services locaux avec lesquels la SABL a développé des relations de collaboration.

Selon la nature et l'ampleur des projets, la SABL peut œuvrer en partenariat avec des experts en habitat faunique issus d'organismes publics et privés, avec des propriétaires fonciers ou avec des agriculteurs. Une bonne partie du travail avec les propriétaires privés réside dans la réalisation d'inventaires les informant de la richesse faunique de leurs terres.

Le réseau riverain de la rivière Magog

En 1975, l'état de la rivière Magog s'était détérioré au point où certains citoyens remettaient en question la salubrité même des plages Blanchard et Jacques-Cartier, situées au cœur de la ville de Sherbrooke. Le conseil municipal, saisi du dossier, crée alors un comité ad hoc chargé de faire le point sur l'état des plages publiques. Le Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et Saint-François (CHARMES), formé de citoyens et d'élus locaux, servira à partir de ce moment d'organisme-conseil dans le domaine de l'environnement aquatique.

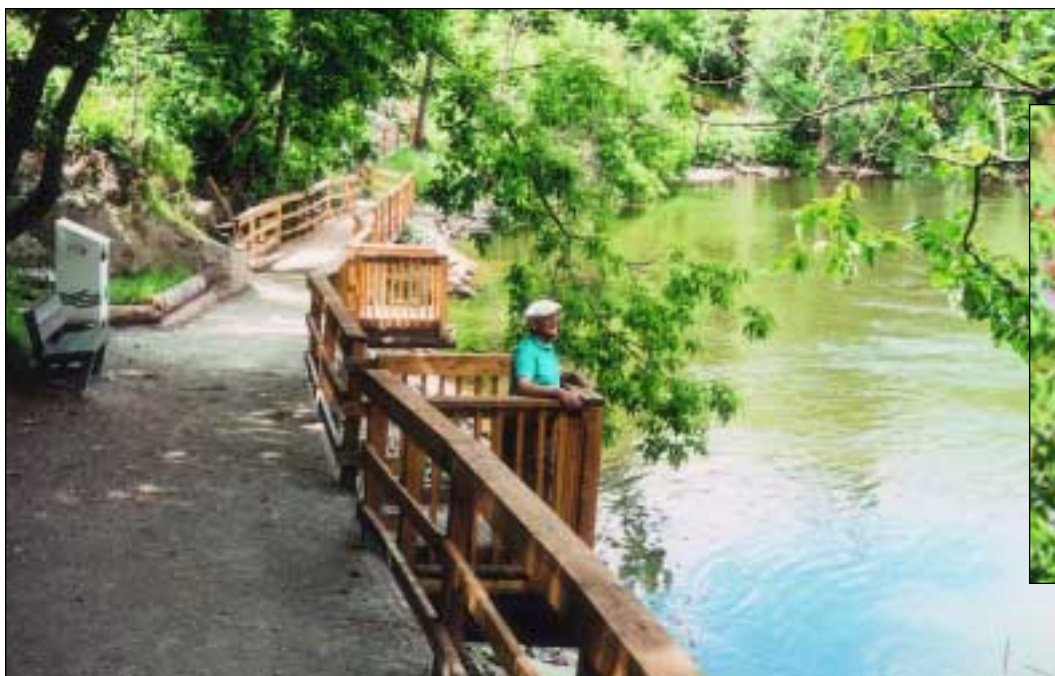
Après étude et suivant les recommandations de ce comité, la plage Jacques-Cartier est fermée, et un processus de réhabilitation est engagé pour restaurer et garantir la salubrité de la plage Blanchard. En 1976, la Ville de Sherbrooke procède à l'aménagement des premiers tronçons du réseau collecteur de la rivière Magog.

En partenariat avec la municipalité, le comité s'engage dans une patiente démarche de mise en valeur, qui l'amènera à élargir progressivement son champ d'action jusqu'à englober la portion de la rivière Saint-François située dans les limites de la ville de Sherbrooke.

Le projet de mise en valeur des rivières Magog et Saint-François est fondé sur la volonté de la municipalité de préserver un plaisir simple et gratuit: la baignade en rivière. Comme il s'agit de perpétuer un «droit d'usage» ancien très populaire mais qui demande une grande propreté de l'eau, l'intégration des objectifs sociaux et environnementaux va de soi dès les débuts du projet.

L'université de Sherbrooke, réputée pour ses programmes environnementaux et coopératifs, collabore au projet en donnant accès à ses laboratoires et, occasionnellement, par l'entremise de stages pour étudiants.

Des relations étroites unissent l'organisme CHARMES à l'administration municipale. Une bonne part de ses revenus provient de façon récurrente de la ville de Sherbrooke, et elle a toujours été présidée par des conseillers municipaux sherbrookoïses.



51

52

Mise en valeur récréotouristique

La corporation CHARMES s'occupe de l'aménagement et de la gestion d'un réseau de sentiers récréatifs servant à la randonnée pédestre, au cyclisme, au ski de fond. Longs de 20 km, dont 15 km longent des berges réhabilitées, ces sentiers sont entretenus à l'année. Voici une description de l'essentiel des réalisations de la corporation CHARMES.

- Planification et gestion d'un chalet d'accueil et de service ouvert à l'année au bord de la plage, incluant casse-croûte et terrasse, boutique ornithologique, service de location de pédalos et de canots, jeux pour enfants, aire de pique-nique et espace d'exposition de sculptures.
- Organisation d'activités et d'événements quatre-saisons sur des thématiques reliées à la rivière.
- Organisation d'une descente en canot sur la rivière Saint-François (1 800 participants chaque année en moyenne).
- Mise sur pied de la Table de concertation des usagers de la rivière Magog. Cette initiative a permis de formuler un *Code de bons usages récréatifs* basé sur l'établissement de « zones d'usages prioritaires » (baignade, canot, ski nautique et autres) et de règles de comportement.
- Création d'un poste de « gardien de rivière ». Ce dernier veille à faire respecter le code pré-cité selon une approche éducative et incitative.

Le réseau est fréquenté annuellement par 225 000 usagers. Cette clientèle provient principalement de la région immédiate et fréquente les lieux surtout durant la saison estivale.

Conservation

CHARMES assume depuis sa création la surveillance de la qualité de l'eau et des berges sur le territoire municipal et propose des mesures concrètes visant leur amélioration.

- Restauration : mise en valeur de la plage Blanchard, renaturalisation et protection de 15 km de berges, réhabilitation du marais Saint-François (en cours de réalisation), ensemencement de la rivière avec plus de 137 000 truites depuis 1980.
- Protection du territoire : 38 ha de terrains riverains en tout. Sur l'ensemble de cette superficie se trouvent 26 ha de boisés urbains et trois marécages maintenant identifiés comme zones de conservation, un marais d'interception et de filtration des eaux pluviales et le marais Saint-François.
- Sensibilisation et éducation : organisation d'expositions, de conférences et de campagnes d'information, de corvées de nettoyage et de plantations, de concours de pêche et de photos ayant pour thème la rivière et ses « charmes » ; intégration des jeunes sherbrookoises (écoles primaires et secondaires) à la planification ; réalisation et entretien d'aménagements fauniques.
- Suivi : création en 1987 du Comité technique de concertation sur la qualité de l'eau de la rivière Magog. Ce comité formé de spécialistes municipaux du domaine de l'assainissement des eaux cherche à atteindre des objectifs similaires à ceux de CHARMES à l'échelle du bassin versant.

Gestion

L'équipe permanente de la corporation aménage et gère le réseau riverain en supervisant une main-d'œuvre composée de stagiaires, d'étudiants et de participants aux programmes d'insertion. Ces derniers bénéficient d'un encadrement et d'une formation préliminaire favorisant leur intégration au marché du travail.

CHARMES dispose d'un budget annuel d'environ un million de dollars. La municipalité y contribue pour près de la moitié, et le reste des revenus provient à part égale de programmes gouvernementaux et de revenus autogénérés.

La part des revenus provenant d'activités autonomes a augmenté sensiblement lorsque que la Maison de l'eau (un centre d'interprétation, à l'origine) est devenue un carrefour de plein air comportant un volet d'interprétation.

Perspectives de développement

En 1998, CHARMES a réalisé une étude visant à préparer le développement de ses installations avec l'aide et le support financier de divers partenaires. Cette étude a démontré l'opportunité de doter la ville de Sherbrooke d'infrastructures récréotouristiques majeures et de contribuer ainsi à faire de la région une destination récréotouristique quatre saisons.

Le projet élaboré alors mise sur l'exploitation des espaces naturels mis en valeur au cours des années par la corporation CHARMES et sur l'implantation d'un attrait majeur, la Cité des rivières, en un site du cœur de la ville. À cette fin, les autorités municipales ont mis sur pied la corporation Sherbrooke, Ville des rivières, dont la mission est de créer et d'exploiter un parc d'attraction d'intérêt international.

Le projet de développement du lac Sacacomie

Le lac Sacacomie est situé au nord du village de Saint-Alexis-des-Monts, en Mauricie, sur des terres du domaine public. Ce site exceptionnel fait l'objet depuis quelques années d'un grand projet privé de développement. Ce projet en trois phases comprend la construction d'un établissement hôtelier de classe internationale, la mise en place d'infrastructures permettant la pratique d'activités récréotouristiques et la construction d'habitations de villégiature.

La première phase consistait à construire un grand hôtel. Celui-ci, baptisé Le Sacacomie, a été inauguré en 1998. Il est véritablement l'élément central autour duquel tout le projet s'articule. Construit en bois rond, sa magnifique architecture d'inspiration scandinave, la qualité de son service et la beauté du site qui l'entoure attirent les touristes des États-Unis et d'Europe les plus exigeants. Un tiers de sa clientèle vient du Québec.

La deuxième phase consistera en la construction d'une centaine de chalets sur des lots consacrés à ce type de villégiature autour du lac Sacacomie. Soumis à des normes d'aménagement et de préservation très strictes, le développement de ces terrains respectera le caractère naturel du site et sa beauté.

Une fois la phase deux terminée, d'autres habitations seront construites sur quarante lots le long des rives de deux lacs voisins, les lacs Lambert et Canitchez. Ce sera la phase trois.

Les résidents des phases deux et trois pourront utiliser les services récréotouristiques de l'hôtel Le Sacacomie.

Contexte

Le projet a vu le jour surtout grâce à l'initiative d'un homme d'affaires originaire de Saint-Alexis-des-Monts qui possédait déjà un chalet au lac Sacacomie. Conscient du potentiel du site, ce dernier a réussi à intéresser un groupe d'investisseurs. S'appuyant sur une politique gouvernementale mise de l'avant par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN), ils ont créé la Corporation de développement du lac Sacacomie. En effet, le MRN a lancé en 1993 des *Plans régionaux de développement de la villégiature* (PRDV), qui permettent à des promoteurs privés de mettre en valeur les terres du domaine public à des fins récréotouristiques.

Le projet représente le premier véritable succès de la mise en application de cette nouvelle politique dans cette région. C'est du haut de l'immense terrasse de l'hôtel, avec sa vue imprenable sur le lac et les environs, que l'on comprend ce qui a motivé les promoteurs à vouloir rehausser les qualités de l'endroit.

Dans son ensemble, le projet représente un investissement de près de 80 millions de dollars qui a permis de créer à ce jour une quarantaine d'emplois directs (en personnes/années).



53

54

Structure du partenariat

Développer la villégiature sur les terres du domaine public en harmonie avec les besoins et les préoccupations des autres utilisateurs de ce territoire est le principe qui sous-tend les plans de développement de la villégiature du MRN. Dans le cas du lac Sacacomie, malgré un lent démarrage, ces plans ont permis de rassembler dans un effort de concertation l'ensemble des intervenants et d'obtenir des subventions qui ont servi à la construction d'infrastructures, dont l'ouverture d'une plage publique et de tous les services requis.

À la suite de résistances de la part de certains propriétaires riverains, les représentants du MRN et les promoteurs ont convenu de divulguer clairement les intentions d'aménagement à la population. À partir de là, il s'est forgé un climat de franche collaboration entre les différents propriétaires du lac dans une volonté commune de préserver la qualité du milieu. Le promoteur avait notamment démontré que le projet respectait entièrement les prescriptions du plan d'urbanisme de la municipalité.

Des ententes entre la Corporation et plusieurs autres entreprises privées de la région ont également été formées. Cet effort de partenariat permet d'offrir au public une gamme variée d'activités récréotouristiques :

- Exploration en sous-marin, plongée sous-marine, canotage, excursions en chaloupe, planche à voile, pêche, rafting ;
- Équitation, vélo de montagne, véhicule tout-terrain, traîneau à chiens ou motoneige ;
- Randonnées pédestres guidées et ski de randonnée sur des sentiers balisés ;
- Hydration, ultra léger ;
- Golf ;
- Accès aux refuges de la Réserve Mastigouche par les sentiers pédestres.

On assiste donc à une véritable mise en réseau des entreprises liées au tourisme dans la région de Saint-Alexis-des-Monts, en vue de créer un pôle majeur d'attraction sous le thème « Aventure et grande nature ».

Le marketing

Le succès du projet repose en grande partie sur le réseau d'affaires des promoteurs et sur une habile stratégie de communications.

Les médias internationaux ont en effet diffusé des reportages sur l'hôtel Le Sacacomie et la presse y a couvert la visite de personnalités, ce qui a fait découvrir le site au monde entier. Des grossistes en voyages ont alors intégré cette destination touristique dans leurs brochures publicitaires.

En janvier 2000, le taux d'occupation de l'hôtel était de 88%. Annuellement, il est de 65%. À cet égard, les résultats devancent de cinq ans les prévisions du plan d'affaires initial.

L'hôtel Le Sacacomie s'intégrera bientôt à un réseau régional de relais, d'auberges et de pourvoiries. Dans cette région forestière parsemée de lacs, on retrouve l'Auberge du Lac-à-l'Eau-Claire, la Pourvoirie du Lac-Blanc, l'Auberge Montagnard, le Domaine du Lac-Jackson et le Domaine du Baluchon. Un peu plus au nord, s'y rajoutent plusieurs autres auberges et pourvoiries offrant aux touristes hébergement, activités et aventures.

Actuellement, les produits touristiques de calibre international dans cette région ne suffisent pas à la demande. Les partenaires et investisseurs croient que les besoins pourraient justifier 350 chambres supplémentaires. Cet ajout permettrait de créer une infrastructure d'accueil suffisante pour que la région soit reconnue internationalement comme destination récréotouristique haut de gamme.

Organisation et aménagement

La planification du projet a été principalement l'œuvre de trois personnes: un responsable du développement des affaires, un spécialiste en géographie et en tourisme ainsi qu'un professionnel de la comptabilité et des finances.

La phase la plus ardue a été la recherche du financement. Les promoteurs ont dû convaincre les institutions financières de la rentabilité d'un projet touristique innovateur. De plus, ils devaient pouvoir évaluer avec soin et réalisme le potentiel du marché et la projection des taux d'occupation.

La quiétude des lieux et la qualité de l'environnement étant les atouts principaux de l'hôtel, les promoteurs ont pris soin dès le départ de soustraire la zone à des activités opportunistes ou spéculatives qui auraient pu compromettre la qualité de l'aménagement.

Des options d'achat ont été accordées à la Corporation sur tout ce territoire par le MRN depuis la phase initiale d'achat du terrain où loge l'hôtel. La Corporation paie la juste valeur marchande établie par le MRN au fil de l'achat de ses options pour la revente en des lots où s'implantera la villégiature.

Conformément au PRDV, voici les principes sur lesquels le projet du lac Sacacomie est construit:

- Les différentes portions des rives entourant les plans d'eau et l'utilisation qui peut en être faite sont attribuées selon une planification d'ensemble.
- Au moins un quart des berges est réservé à la conservation et demeure dans le domaine public.
- Une proportion d'au plus 60% des berges peut être destinée à la construction.
- Le lac est rendu accessible à tous grâce à l'aménagement d'une aire d'accès publique (plage publique, aire de pique-nique, stationnement, etc.).
- Toutes les îles dans leur intégralité sont protégées.

Dans les contrats de vente des terrains destinés à la construction de chalets (phases deux et trois), des clauses indiquent quels matériaux, quelles couleurs et quels genres d'architecture y sont autorisés. Les annexes ainsi que les garages isolés y sont notamment interdits. De plus, au moins le tiers de la superficie des lots doit être laissé à l'état naturel.

La forêt environnante est publique. L'utilisation qui en est faite par des intervenants dont les objectifs et les intérêts peuvent être différents suscite d'importants défis quant à leur gestion.

Ces défis sont principalement de deux types. Le premier touche l'utilisation du territoire:

- Déterminer qui va administrer et financer l'aménagement des infrastructures, comme dans le cas des relais en forêt;
- Déterminer qui doit assurer la sécurité des promeneurs en période de chasse et comment le faire;
- Déterminer comment assurer un contrôle sur la fréquentation des zones sensibles.

Le second type de défi concerne la préservation du paysage, car dans certains cas, le territoire est également exploité par les compagnies forestières.

Quoi qu'il en soit, l'industrie touristique haut de gamme, de plus en plus rentable, est maintenant valorisée et s'impose dorénavant sur l'échiquier économique régional.

Tableau B

Principaux outils, mécanismes et statuts relatifs à la conservation des milieux aquatiques et riverains

| Outils et mécanismes de portée générale | | |
|---|--|--|
| Outil ou mécanisme | Pertinence | Législation, politiques et principaux intervenants |
| Normes de protection des rives, du littoral et des plaines inondables | <p>À la suite de l'entente Canada-Québec relative à la protection des zones inondables, le gouvernement du Québec a élaboré une politique destinée à en faciliter l'application. Cette politique a été amendée en 1991 et en 1996, à la demande des municipalités et des ministères responsables de l'exploitation des ressources naturelles.</p> <p>La norme de protection la plus générale a trait au maintien ou au rétablissement d'une bande riveraine de végétation naturelle de 10 à 15 mètres de largeur à partir de la ligne des hautes eaux, suivant la pente de la berge. D'autres normes plus spécifiques sont prévues pour les milieux forestiers et agricoles. L'ensemble de ces normes est précisé dans le <i>Guide de bonnes pratiques</i> qui accompagne la <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i>.</p> <p>Les MRC et municipalités, qui sont tenues d'intégrer ces normes minimales dans leurs schémas d'aménagement et règlements d'urbanisme, peuvent également adopter des normes de protection plus sévères et en profiter pour améliorer l'aspect visuel des rives et aménager un accès public aux berges.</p> | <p><i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Décret 103-96)</i> <i>Loi sur la qualité de l'Environnement</i> <i>Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement</i> MENV MAMM MRC Municipalités</p> |
| Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux | <p>Ce règlement méconnu permet de contrôler la circulation des bateaux à moteurs et, par conséquent, d'harmoniser les usages récréatifs sur les plans d'eau. Sa mise en application est liée à un processus de concertation publique qui prend en moyenne deux ans.</p> <p>Après avoir ajusté le règlement-cadre aux spécificités du milieu, les autorités locales doivent adresser leur demande au MAMM, qui la transmet à Pêches et Océans Canada et à la MRC concernée. Après étude et approbation du ministère fédéral, le règlement peut entrer en vigueur. Il doit alors s'accompagner d'une signalisation terrestre et aquatique appropriée. Une application efficace de ce règlement passe par l'instauration d'un système de surveillance et de sensibilisation complémentaire.</p> | <p><i>Loi sur la marine marchande</i> MAMM Garde côtière MRC Municipalités</p> |
| Statuts de conservation et de mise en valeur récréotouristique | | |
| Statuts internationaux | | |
| Réserve de la biosphère | <p>Une Réserve de la biosphère peut être établie en fonction du programme <i>L'homme et la biosphère</i> sur des sites publics ou privés où l'humain s'intègre harmonieusement à son environnement. Elle vient appuyer les efforts de conservation des pays participants, mais n'a aucune portée légale.</p> | <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p> |
| Site du patrimoine mondial | <p>Cette appellation désigne des sites naturels ou culturels, publics ou privés, dont la valeur patrimoniale est d'importance mondiale. Elle vient appuyer les efforts de conservation des pays participants, mais n'a aucune portée légale.</p> | <p>UNESCO Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)</p> |

Tableau B (suite)

Principaux outils, mécanismes et statuts relatifs à la conservation des milieux aquatiques et riverains

| Statuts de conservation et de mise en valeur récréotouristique | | |
|--|---|--|
| Outil ou mécanisme | Pertinence | Législation, politiques et principaux intervenants |
| Statuts internationaux (suite) | | |
| Site Ramsar | Ces sites sont établis sur des terres du domaine public ou du domaine privé en vertu de la <i>Convention relative aux zones humides d'importance internationale</i> , aussi appelée <i>Convention de Ramsar</i> (Iran), particulièrement en raison de leur importance comme habitat des oiseaux aquatiques. Elle vient appuyer les efforts de conservation des pays participants, mais n'a aucune portée légale. | Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) |
| Statuts fédéraux | | |
| Parc national Aire marine nationale de conservation Lieu historique national Canal historique | Statuts désignés par le terme générique d'aires du patrimoine et désignant les ressources territoriales relevant de Parcs Canada. La seule aire marine nationale de conservation québécoise, le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, est gérée conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec. | <i>Loi sur les parcs nationaux</i> Parcs Canada |
| Refuge d'oiseaux migrants | Il peut être établi sur des terres du domaine public ou du domaine privé, et être géré par tout organisme qui respecte les conditions réglementaires prévues par la loi. | <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> Environnement Canada |
| Réserve nationale de la faune | Ces réserves, qui visent la préservation de la faune sauvage et de son habitat, peuvent être gérées de façon conjointe par Environnement Canada et tout organisme de son choix qui aura été approuvé par le gouvernement québécois. | <i>Loi sur les espèces sauvages du Canada</i> Environnement Canada |
| Rivière du patrimoine canadien | Programme conjoint fédéral-provincial qui favorise la mise en valeur de rivières à haute valeur patrimoniale à partir de mises en candidatures émanant de leur milieu. La FAPAQ a entrepris d'élaborer un programme québécois de rivières du patrimoine. Le processus de classification des rivières est en voie de développement. Il vise à harmoniser les usages d'une rivière donnée dans une perspective de développement durable. Il sera mis en œuvre dès qu'une demande régionale sera présentée. La classification et la désignation de rivières patrimoniales constituent deux démarches parallèles mais indépendantes l'une de l'autre, et résultent d'initiatives régionales pour entrer en application. | <i>Programme de désignation de rivières patrimoniales</i> <i>Loi sur les terres du domaine de l'État</i> <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> Commission des rivières du patrimoine canadien MRN MENV MCC FAPAQ |

Tableau B (suite)

Principaux outils, mécanismes et statuts relatifs à la conservation des milieux aquatiques et riverains

| Statuts de conservation et de mise en valeur récréotouristique (suite) | | |
|--|---|---|
| Outil ou mécanisme | Pertinence | Législation, politiques et principaux intervenants |
| Statuts provinciaux | | |
| Bien commun | <p>L'eau possède le statut de bien commun au Québec. Ce statut fait en sorte que l'eau constitue un bien inappropriable, c'est-à-dire qui n'appartient ni à l'État ni à des individus. L'usage de l'eau est, par contre, réglementé et les organismes responsables de son usage sont déterminés par la constitution canadienne.</p> <p>Le gouvernement fédéral est, en effet, responsable de l'eau en tant que support à la navigation, à la vie aquatique et à l'aquaculture. Il est également responsable de l'eau douce en tant que facteur déterminant de la productivité des écosystèmes estuariens et côtiers, et vecteur du transport des contaminants d'origine terrestre jusque dans ces écosystèmes.</p> <p>Le sol composant le fond d'un plan d'eau appartient à l'État québécois.</p> | <p><i>Code civil du Québec</i> <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i> <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> <i>Loi sur l'Office national de l'Énergie</i> <i>Loi sur les chemins de fer</i> <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> <i>Loi maritime du Canada</i> <i>Loi sur les pêches</i> <i>Loi sur la protection civile</i> <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> <i>Loi sur les ports de pêche et de plaisance</i></p> |
| Réserve écologique | <p>La réserve écologique est une aire d'exclusion où toute activité autre que scientifique est interdite. Elle constitue parfois une étape vers la création de parcs provinciaux. Au Québec, une seule réserve, la tourbière de Lanoraie, est ouverte à des fins d'interprétation.</p> | <p><i>Loi sur les réserves écologiques</i> MENV</p> |
| Parc provincial | <p>Seules des terres du domaine public peuvent posséder le statut de parc provincial. Le gouvernement peut acquérir des terres à cette fin. La protection est permanente et les terrains sont inaccessibles. La chasse, l'exploitation minière, forestière ou énergétique sont interdites dans un parc, de même que l'installation de divers équipements de transport d'énergie.</p> <p>Le réseau de parcs du Québec couvre actuellement une superficie de 5 540 km².</p> | <p><i>Loi sur les parcs</i> SEPAQ FAPAQ</p> |
| Arrondissement naturel ou historique Site historique Monument historique | <p>L'attribution de ces statuts particuliers et les processus y menant relèvent du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Ils constituent des outils susceptibles de contribuer à la mise en valeur des paysages marqués par l'activité humaine.</p> | <p><i>Loi sur les biens culturels</i> MCC</p> |

Tableau B (suite)

Principaux outils, mécanismes et statuts relatifs à la conservation des milieux aquatiques et riverains

| Statuts de conservation et de mise en valeur récréotouristique (suite) | | |
|---|---|---|
| Outil ou mécanisme | Pertinence | Législation, politiques et principaux intervenants |
| Statuts provinciaux (suite) | | |
| Refuge faunique Habitat faunique | Le refuge faunique peut être créé sur des terrains privés et publics, alors que l'habitat faunique ne peut être instauré que sur une terre du domaine public. Ces deux statuts favorisent la préservation des habitats fauniques, mais d'autres usages peuvent y être autorisés par le ministre ou le gouvernement. | <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> MRN FAPAQ |
| Réserve faunique | Les réserves fauniques ont été mises en place à des fins de conservation, de mise en valeur et d'utilisation rationnelle de la faune et de ses habitats. Elles supportent une gamme d'usages économiques assez large, incluant de nombreux usages récréatifs. L'exploitation forestière y constitue la forme d'usage économique dominante. | <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> <i>Loi sur les forêts</i> <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> SEPAQ FAPAQ |
| Zone d'exploitation contrôlée | Les zones d'exploitation contrôlées (ZEC) sont des territoires du domaine public dont la gestion et l'exploitation faunique sont confiées à des organismes communautaires. | <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> FAPAQ |
| Aire faunique communautaire | Les aires fauniques communautaires (AFC) sont des territoires qui peuvent comprendre des terres du domaine public et des terres du domaine privé. C'est la communauté locale qui décide volontairement de donner ce statut à un territoire. Cette désignation permet de recevoir une aide de l'État dans la gestion des ressources fauniques du territoire. | <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> FAPAQ |
| Statuts régionaux | | |
| Parc régional | Une MRC ou une communauté urbaine peut, par règlement, déterminer l'emplacement d'un parc régional et y réglementer, prescrire ou interdire l'accès, certaines activités, etc. Pour avoir effet, ce statut implique nécessairement que la MRC ou la communauté urbaine acquière les terrains ou négocie des ententes avec leurs propriétaires. Les formes de gestion privilégiées dans ce type de parc favorisent les partenariats avec des entreprises et des organismes du milieu. | <i>Code municipal</i> MRC ou communautés urbaines Municipalités |

Tableau B (suite)

Principaux outils, mécanismes et statuts relatifs à la conservation des milieux aquatiques et riverains

| Statuts de conservation et de mise en valeur récréotouristique (suite) | | |
|---|---|---|
| Outil ou mécanisme | Pertinence | Législation, politiques et principaux intervenants |
| Statuts régionaux (suite) | | |
| Parc municipal | Promenade sur berge ou lieu de rencontre pour les citoyens, le parc municipal en bord de rive constitue souvent un élément catalyseur dans la mise en valeur des vieux centres urbains et villageois. L'objectif de revitalisation recherché est souvent atteint à l'aide d'outils de planification facilitant l'encadrement du développement, tels le <i>Programme particulier d'urbanisme</i> (PPU) ou le <i>Plan d'implantation et d'intégration architectural</i> (PIIA). | <i>Loi sur les cités et villes</i> <i>Code municipal</i> <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> <i>Règlement de zonage municipal</i> Municipalités |
| Site du patrimoine Monument cité | Ces deux types de statuts, octroyés par les municipalités, peuvent contribuer à la protection d'immeubles riverains importants tels que moulins à eau, barrages ou ponts. Les biens immobiliers visés par ce type de protection peuvent dans certains cas comprendre des terrains. | <i>Loi sur les biens culturels</i> Municipalités |

CPTA: *Commission de protection des terres agricoles*
 FAPAQ: *Société de la faune et des parcs du Québec*
 MAMM: *Ministère des Affaires municipales et de la Métropole*
 MCC: *Ministère de la Culture et des Communications*

MENV: *Ministère de l'Environnement*
 MRC: *Municipalité régionale de comté*
 MRN: *Ministère des Ressources naturelles*
 SEPAQ: *Société des établissements de plein air du Québec*

Tableau C
Principaux outils et mécanismes légaux favorisant la mise en valeur des milieux aquatiques et riverains à des fins récréotouristiques

| Outil ou mécanisme | Pertinence | Législation, politiques et principaux intervenants |
|--|--|--|
| Schéma d'aménagement | <p>Le schéma d'aménagement d'une MRC peut avoir un impact majeur sur la mise en valeur récréotouristique d'une région. Il intègre aux orientations de développement régional des dimensions telles l'affectation du territoire, la définition des usages permis dans les affectations, la planification des réseaux de circulation, la protection de sites fragiles ou menacés et la valorisation d'éléments à potentiel esthétique, récréatif ou patrimonial.</p> <p>Le processus de concertation privilégié permet d'orienter le tracé de voies d'accès et le développement d'infrastructures industrielles (minières, forestières, hydro-électriques) en fonction de leurs impacts potentiels sur le développement récréotouristique.</p> <p>Ce processus permet également la création de parcs régionaux, en raison de l'intérêt culturel, esthétique ou écologique d'un territoire ou de sa fragilité.</p> <p>Créés en 1993, les parcs régionaux exigent la plupart du temps une forme de gestion concertée, régionale et communautaire. Ils sont habituellement gérés par des OBNL privés ou para-municipaux.</p> <p>Les communautés urbaines sont également dotées de schémas d'aménagement, dont la portée et les impacts sont très similaires à ceux des MRC relativement à la conservation et à la mise en valeur des plans d'eau.</p> | <p><i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> <i>Loi sur les terres du domaine de l'État</i> <i>Loi sur les forêts</i> <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> <i>Loi sur le régime des eaux</i> MAMM MRC et communauté urbaine</p> |
| Plan régional de développement de la villégiature sur les terres du domaine public | <p>Le plan régional de développement de la villégiature détermine où, quand et comment peut se faire le développement de la villégiature sur les terres du domaine public. Il est établi en collaboration avec les principaux acteurs concernés (ministères, MRC, associations gestionnaires de ZEC et autres organismes publics). Il s'accompagne du <i>Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public</i> qui précise les modalités d'aménagement.</p> | <p><i>Loi sur les terres du domaine de l'État</i> MRN</p> |
| Plan d'urbanisme PIIA PPU PAE Règlement de zonage | <p>Une municipalité peut désigner dans son plan d'urbanisme un ou plusieurs secteurs de son territoire comme zone à rénover, à restaurer ou à protéger : les plans d'eaux et leurs berges constituent des cibles de choix à cet égard, en raison de leur valeur patrimoniale.</p> <p>Afin de mettre en valeur un secteur doté de forts potentiels paysagers ou récréatifs, elle pourra l'assujettir à un <i>Plan d'implantation et d'intégration architecturale</i> (PIIA) et à un <i>Programme particulier d'urbanisme</i> (PPU) ou à un <i>Plan d'aménagement d'ensemble</i> (PAE).</p> | <p><i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> <i>Loi sur les cités et villes</i> Municipalités</p> |
| Contribution pour fins de parc | <p>Une municipalité peut profiter de développements immobiliers pour améliorer l'accessibilité publique aux plans d'eau de son territoire. Pour cela, elle peut exiger d'un propriétaire foncier qu'il cède à des fins de création de parc une superficie du terrain comprise dans le plan de subdivision qu'il lui soumet. Elle peut aussi préférer une contribution financière équivalente, ou procéder à un échange de terrains.</p> | <p><i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> Municipalités</p> |

Tableau C (suite)

Principaux outils et mécanismes légaux favorisant la mise en valeur des milieux aquatiques et riverains à des fins récréotouristiques

| Outil ou mécanisme | Pertinence | Législation, politiques et principaux intervenants |
|---|---|--|
| Réserve foncière pour fins publiques Expropriation | Une municipalité peut, en vertu de ses pouvoirs en matière d'acquisition et de cession de bâtiments et de terrains, favoriser la réalisation de projets publics et, dans certains cas, de projets privés. Ces pouvoirs peuvent s'avérer utiles à des fins d'aménagement de parcs. | <i>Code municipal</i> <i>Loi sur les cités et villes</i> <i>Loi sur l'expropriation</i> Municipalités Tribunal administratif du Québec |
| Entente intermunicipale | Les ententes intermunicipales donnent aux municipalités la possibilité de s'associer volontairement pour développer des services et des infrastructures d'envergure régionale ou qui seraient trop lourds à porter seules. Des municipalités locales peuvent aussi s'associer à une ou plusieurs MRC ou à des communautés urbaines. Ce type d'entente facilite souvent l'acquisition des terrains à des fins d'aménagement de parc régional, de réseau cyclable ou de camping intermunicipal et elle favorise également les collaborations relativement au traitement des eaux usées et à l'approvisionnement en eau potable. | <i>Code municipal</i> <i>Loi sur les cités et villes</i> MAMM Municipalités MRC ou communautés urbaines |
| Acquisition | L'acquisition de la propriété pleine et entière auprès de son propriétaire légitime est le mécanisme le plus commun d'intervention. La propriété d'un terrain confère à son titulaire (État, organisme mandataire de l'État, municipalité, organisme para-municipal, organisme communautaire, entreprise ou individu) trois droits spécifiques : le droit de disposer de la propriété (la vendre), le droit de l'utiliser (l'usage) et le droit de profiter de ses fruits (le produit). Les terrains possédés par l'un ou l'autre des trois paliers d'administration publique ou leurs organismes mandataires font partie des biens du domaine public, par opposition aux biens du domaine privé. Il est important de noter que le statut de bien du domaine public ne confère aux citoyens aucun droit à l'usage ou au produit dudit bien. | <i>Code civil du Québec</i> |
| Location | La location constitue la forme de droit foncier la plus utilisée avec la vente. Il s'agit d'un droit enregistrable et opposable à des tiers, d'une durée variable, basé sur le paiement régulier d'un montant réel en espèces ou en services. L'exercice de ce droit n'offre aucun avantage fiscal au locateur, même si les terrains possèdent une valeur écologique et sont loués à des fins de conservation. Il peut être en vigueur pour une période maximale de cent ans. | <i>Code civil du Québec</i> Hydro-Québec |
| Location de terres du domaine public | Les terres du domaine public peuvent être louées à des individus ou à des organismes à des fins de villégiature privée, commerciale ou communautaire. Les baux émis par le MRN concernent notamment des sites de villégiature et des sites récréatifs tels que des centres de ski alpin, des bases ou centres de plein air, des postes d'accueil, des haltes, des refuges, des terrains de campings et des réseaux de sentiers, etc. | <i>Loi sur les terres du domaine de l'État</i> MRN |

Tableau C (suite)

Principaux outils et mécanismes légaux favorisant la mise en valeur des milieux aquatiques et riverains à des fins récréotouristiques

| Outil ou mécanisme | Pertinence | Législation, politiques et principaux intervenants |
|--|---|---|
| Droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage | <p>Les droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage sur les terres du domaine public font l'objet de conventions avec les peuples autochtones qui exploitent traditionnellement la ressource faunique. Ils peuvent également être concédés par bail à des promoteurs du secteur privé ou du secteur communautaire. Ces droits s'appliquent à des territoires régis par des conventions ainsi qu'à des réserves fauniques, des zones d'exploitation contrôlées (ZEC), des aires fauniques communautaires (AFC), des petits lacs aménagés (PLA) et des pourvoies à droit exclusifs.</p> <p>Certains organismes ont acquis des droits exclusifs et perpétuels de chasse, de pêche ou de piégeage sur des terres du domaine privé. Ces démembrements du droit de propriété, communs dans les régimes de la Common Law, existent au Québec mais demeurent l'exception.</p> | <p><i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> <i>Code civil du Québec</i> FAPAQ</p> |
| Ententes de gestion, de conservation et de mise en valeur de terres du domaine public | <p>Les parcs provinciaux sont gérés par la SEPAQ, qui en assure la mise en valeur en conformité avec les plans directeurs élaborés par la FAPAQ.</p> <p>Les zones d'exploitation contrôlées (ZEC) et les aires fauniques communautaires (FAC) sont des territoires publics dont la gestion est confiée à des organismes communautaires.</p> <p>Les petits lacs aménagés (PLA) sont des plans d'eau publics de moins de 20 hectares gérés par des pourvoyeurs auxquels l'État a octroyé un droit exclusif de pêche.</p> <p>La formule des concessions commerciales est fréquemment utilisée par les organisations gouvernementales fédérales (ex. : Société du Vieux-Port de Montréal, parcs nationaux) et, de plus en plus, dans les parcs régionaux et municipaux.</p> <p>Une importante proportion des parcs régionaux, et de plus en plus de parcs municipaux, sont gérés en fonction de divers types d'ententes de mise en valeur.</p> <p>La mise en valeur des terres du domaine public intramunicipales (TPI) s'effectue par délégation du pouvoir de gestion du MRN aux MRC.</p> | <p><i>Loi sur les parcs du Québec</i> <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> <i>Loi sur les cités et villes</i> <i>Loi sur le ministère des Ressources naturelles</i> <i>Code municipal</i> MRN FAPAQ SEPAQ MRC Municipalités</p> |
| Ententes de gestion, de conservation et de mise en valeur de terrains du domaine privé | <p>Contrat entre un propriétaire foncier privé et un OBNL, d'une durée limitée, qui garantit à l'organisme gestionnaire des droits relatifs à la gestion, la conservation et la mise en valeur du site (la nature de ces droits est variable selon les ententes). Ce type de contrat n'offre aucun avantage fiscal au propriétaire foncier, et ne lui donne droit à aucune compensation financière. Par contre, il favorise la mise en valeur et la conservation de sa propriété.</p> | <p><i>Code civil du Québec</i> <i>Loi sur la protection des terres agricoles (si les terres en question sont zonées agricoles)</i> CPTA (si pertinent)</p> |

Tableau C (suite)

Principaux outils et mécanismes légaux favorisant la mise en valeur des milieux aquatiques et riverains à des fins récréotouristiques

| | | |
|--|---|---|
| <p>Servitude</p> | <p>La servitude est une obligation de procurer un service, un avantage ou un droit d'usage à un autre immeuble, par exemple un droit de passage.</p> <p>Les deux immeubles doivent appartenir à des personnes différentes et doivent être situés dans un voisinage utile (la contiguïté n'est pas requise). Le propriétaire du fonds dominant acquiert un droit réel qui peut être perpétuel et, s'il est publié, opposable à des tiers.</p> <p>Les servitudes peuvent s'acheter ou se donner. Elles peuvent donner lieu à des réductions de taxes foncières ainsi qu'à des avantages fiscaux si elles s'appliquent à la conservation de terrains possédant une valeur écologique.</p> | <p><i>Code civil du Québec</i> <i>Lois de l'impôt fédérale et québécoise</i> FAPAQ</p> |
| <p>Outil ou mécanisme</p> | <p>Pertinence</p> | <p>Législation, politiques et principaux intervenants</p> |
| <p><i>Outils et mécanismes s'appliquant aux donations</i></p> | | |
| <p>Déduction fiscale</p> | <p>L'État, un organisme mandataire de l'État, une municipalité, une corporation para-municipale ou un organisme communautaire à but non lucratif et reconnu comme organisme de bienfaisance par Revenu Canada, peuvent émettre un reçu aux fins de l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada en retour du don total ou partiel d'un terrain ou d'une servitude. Le donateur du terrain peut ainsi déduire ce montant, jusqu'à concurrence de 20% de son revenu net, dans ses déclarations de revenus fédérale et provinciale, pendant une période de cinq ans. Le donateur d'un terrain doit cependant payer l'impôt sur le gain en capital qu'il aurait présumément réalisé s'il avait vendu son terrain.</p> | <p><i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> Revenu Canada Revenu Québec</p> |
| <p>Visa fiscal</p> | <p>En 1994, des amendements ont été apportés aux lois de l'impôt sur le revenu de manière à permettre à un donateur d'obtenir un visa fiscal pour la protection de milieux possédant une valeur écologique. Le visa fiscal permet au donateur du terrain de déduire le montant de sa valeur de ses revenus imposables, jusqu'à concurrence de 100% de ses revenus nets (déclarations fédérale et provinciale), et ce dès la première année. Cette mesure est complémentaire à la mesure précédente (déduction fiscale) et vise à accorder au donateur des ressources pouvant l'aider à payer les impôts dus sur le gain en capital.</p> <p>Le visa est émis à la demande de l'organisme à qui le don est destiné. La FAPAQ doit certifier que le terrain en question possède une valeur écologique à préserver, tel que prévu à la loi.</p> | <p><i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> Revenu Canada Revenu Québec MENV FAPAQ</p> |

CPTA: *Commission de protection des terres agricoles*
 FAPAQ: *Société de la faune et des parcs du Québec*
 MAMM: *Ministère des Affaires municipales et de la Métropole*
 MCC: *Ministère de la Culture et des Communications*

MENV: *Ministère de l'Environnement*
 MRC: *Municipalité régionale de comté*
 MRN: *Ministère des Ressources naturelles*
 SEPAQ: *Société des établissements de plein air du Québec*

Tableau D
Principaux permis et autorisations requis dans une optique de mise en valeur récréotouristique des milieux aquatiques et riverains

| Autorité responsable | Rôles et responsabilités |
|--|--|
| Projets susceptibles d'être soumis à des procédures d'évaluation environnementale | |
| Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) | Au Québec, le processus d'audiences publiques sur l'environnement est destiné essentiellement aux projets de grande envergure énumérés dans le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. En raison de l'ampleur des projets en cause, l'application de cette procédure peut avoir des répercussions importantes sur les éléments potentiels de développement récréotouristique d'une région. |
| Environnement Canada | Au Canada, les projets soumis à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> sont ceux qui impliquent la participation du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la gestion, au financement, à la réglementation ou à la propriété foncière. |
| Autres projets | |
| Pêches et Océans Canada (POC) | <p>Qu'il s'agisse d'un port de plaisance, d'un pont, d'une estacade ou d'une simple aire de baignade, tout projet d'aménagement situé dans les eaux navigables requiert des autorisations de plusieurs ministères.</p> <p>Les demandes d'autorisation doivent être adressées au seul bureau de la Protection des eaux navigables de la Garde côtière canadienne, ce qui simplifie grandement les procédures administratives. Ce bureau est chargé en premier lieu de l'application de la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>, qui a pour objet de protéger le droit public de navigation et d'assurer la sécurité des navigateurs.</p> <p>Il coordonne également le processus d'émission des certificats d'autorisation découlant de l'application des lois suivantes : <i>Loi sur la pêche et l'habitat du poisson</i>, <i>Loi sur le régime des eaux</i>, <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>, <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>.</p> <p>Les demandes d'autorisation doivent être accompagnées des plans et devis des travaux projetés. Selon l'ampleur des travaux projetés et leur impact possible sur l'environnement et la navigabilité, le processus d'approbation peut prendre de quelques semaines à quelques mois.</p> |
| Municipalité régionale de comté (MRC) Municipalités | Tous les projets à être réalisés sur le territoire d'une municipalité doivent être au préalable présentés à son administration afin de s'assurer que les règlements d'urbanisme locaux (zonage, construction, lotissement, <i>Plan d'implantation et d'intégration architecturale</i> et <i>Programme particulier d'urbanisme</i> , s'il y a lieu) soient respectés. Les règlements municipaux doivent respecter le schéma d'aménagement (et les dispositions du document complémentaire qui l'accompagne) de la MRC dont fait partie la municipalité. Ils doivent également tenir compte du <i>Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées</i> . Si le projet est conforme à la réglementation municipale, un permis (ou une attestation de conformité s'il requiert une autorisation du MENV) sera émis. Des dérogations à la réglementation municipale peuvent être apportées à la demande du promoteur. Elles impliquent théoriquement des consultations publiques. |
| Ministère de l'Environnement (MENV) | Des certificats d'autorisation sont requis du MENV pour tout projet en milieu aquatique ou humide, à l'exception de ceux réalisés sur des terrains privés pour des usages privés (qui n'ont donc aucune incidence récréotouristique). Ce processus peut empêcher ou peut aider à améliorer un projet récréotouristique, suivant l'approche employée et le degré d'ouverture des parties en cause. |

Tableau D (suite)

Principaux permis et autorisations requis dans une optique de mise en valeur récréotouristique des milieux aquatiques et riverains

| Autorité responsable | Rôles et responsabilités |
|--|---|
| Autres projets (suite) | |
| Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) | Des autorisations peuvent être requises en vertu de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> et du <i>Règlement sur les habitats fauniques</i> , pour la réalisation de projets dans un habitat faunique situé sur les terres du domaine public. Les demandes d'autorisation doivent être soumises à la FAPAQ. Dans le cas d'aménagements fauniques prévus en milieu aquatique et riverain, il y aurait lieu de vérifier, préalablement, auprès de la FAPAQ si une autorisation s'avère nécessaire. |
| Municipalité régionale de comté (MRC) Comité consultatif agricole | Pour les projets ayant un impact possible sur un cours d'eau traversant une terre agricole. Les pouvoirs de ces deux organismes découlent respectivement de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> et de la <i>Loi sur la protection des terres agricoles</i> , qui précisent les champs de compétences et les responsabilités de chacun d'entre eux. |
| Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) | Pour les projets susceptibles d'avoir un impact visuel sur des sites ou bâtiments classés ou protégés en vertu de la <i>Loi sur les biens culturels</i> , et pour tous ceux touchant aux arrondissements naturels ou historiques. |
| Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) | Les projets de villégiature menés sur des terres louées par le MRN doivent respecter les normes du <i>Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public</i> pour être autorisés. Le MRN régit également les projets impliquant des coupes d'arbres en forêt publique, en vertu de la <i>Loi sur les Forêts</i> . |
| Pêches et Océans Canada (POC) | La Garde côtière canadienne examine et émet les autorisations de projets prévus dans les eaux navigables et susceptibles d'entraver la navigation en vertu de la <i>Loi sur les eaux navigables</i> . La Division de l'habitat du poisson a le pouvoir d'interdire les projets pouvant avoir un impact négatif sur l'habitat du poisson, en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> . |

Tableau E
Ressources pour la recherche d'aide technique et financière

| Nom de l'organisme | Services et répertoires | Accès sur site Internet ou par courriel | Numéro de téléphone |
|--|--|--|-----------------------------------|
| BF Expert | <i>Passeport Affaires</i> | www.passeportaffaire.com | (450) 979-0573 |
| Centre CTX pour les entreprises | <i>Carnet de route pour le financement touristique</i> | www.ctc-ctx.com | (613) 954-1724 |
| Centre canadien de philanthropie | <i>Directory to Foundations and Grants</i> | www.ccp.ca | (Toronto) 1 800 597-2293 |
| Centre des fondations philanthropiques | Repérage des fondations philanthropiques américaines | www.fdncenter.org | (New York) (212) 620-4230 |
| Charity Village | Repérage d'organismes philanthropiques canadiens | www.charityvillage.com | (613) 565-7753 |
| Communication-Québec | Informations sur les organismes et les services gouvernementaux québécois | www.comm-qc.gouv.qc.ca | 1 800 363-1363 |
| Environnement Canada, région Québec | <i>Répertoire des programmes d'aide en environnement</i> | www.qc.ec.gc.ca | Éco-action 2000 1 800 463-4311 |
| Industrie Canada (Strategis) | Analyse et repérage d'outils, de services et de programmes | www.strategis.ic.gc.ca | 1 800 328-6189 |
| Info-entrepreneurs | Informations générales sur les ressources et les programmes fédéraux et québécois | www.infoentrepreneurs.org | 1 800 322-4636 |
| Services d'aide aux jeunes entrepreneurs | Informations générales sur des programmes d'aides et accompagnement | www.saje.qc.ca | (819) 868-7253 |
| TourismExpress | <i>Agenda-Répertoire des programmes d'aide financière et financement pour les entreprises touristiques</i> | pboutin@tourismexpress.qc.ca | (514) 842-3853 |
| Union québécoise pour la conservation de la nature | Repérage de projets et de programmes | ecoroute.uqcn.qc.ca | (418) 648-2104 |

Tableau F
Sources d'aide technique et financière pour des projets de conservation et de mise en valeur

| Nom de l'organisme | Type d'aide | Accès sur site Internet ou par courriel | Numéro de téléphone |
|---|--|--|-------------------------------------|
| À la source | Pré-sélection de jeunes diplômés | onsite.epi.ca | (514) 499-9871 |
| Association des banquiers canadiens | Aide technique et prêts pour la mise en œuvre et la gestion | www.cba.ca | Consulter les succursales bancaires |
| Banque de développement du Canada | Aide technique et prêts pour la mise en œuvre | www.bdc.ca | 1 888 463-6232 |
| Caisse de dépôt et placement du Québec | Prêt ou prise de participation pour la mise en œuvre et la gestion de grands projets | www.lacaisse.com | 1 888 PME-3456 |
| Chantiers jeunesse | Soutien au travail bénévole | www.cj.qc.ca | 1 800 361-2055 |
| Commission canadienne du tourisme | Support à la promotion | www.canadatourisme.com | (613) 954-3943 |
| Conseil canadien des ressources humaines en environnement | Support à la formation en milieu de travail | info@cchrei.ca | 1 800 962-9562 |
| Conseil canadien des ressources humaines en tourisme | Support à la formation en milieu de travail | www.cthrc.ca | (613) 231-6949 |
| Conseil des arts du Canada | Bourses pour la production et la promotion des arts | www.canadacouncil.ca | 1 800 263-5588 |
| Conseil des arts et des lettres du Québec | Bourses pour les phases d'avant-projet et de planification de projets d'aménagement | www.calq.gouv.qc.ca | 1 800 897-1707 |
| Conseil national de recherche du Canada | Aide technique et financière pour la mise en œuvre de projets technologiques à l'essai | www.irap.nrc.ca/irap | 1 877 994-4727 |
| Développement des ressources humaines Canada | Services de recherche d'emploi et subventions à l'emploi | www.hrhc-drhc.gc.ca | 1 800 788-8282 |
| Développement économique Canada | Aide financière pour la mise en œuvre de projets innovateurs | www.dec-ced.gc.ca | (514) 283-2500 |

Tableau F (suite)**Sources d'aide technique et financière pour des projets de conservation et de mise en valeur**

| Nom de l'organisme | Type d'aide | Accès sur site Internet ou par courriel | Numéro de téléphone |
|---|---|--|-------------------------------------|
| Entreprise autochtone du Canada | Aide financière pour la mise en œuvre et la gestion | www.abc.gc.ca | (514) 283-1828 |
| Environnement Canada, Éco Action 2000 | Aide technique et subventions pour la mise en œuvre de projets d'OBNL | www.ec.gc.ca | 1 800 463-4311 |
| Industrie Canada | Garanties de prêts pour la mise en œuvre | info.ic.gc.ca | 1 800 322-4636 |
| Fondation de la faune du Québec | Aide technique et subventions pour les phases d'avant-projet, de planification et de mise en œuvre | www.fondationdelafaune.qc.ca | 1 877 639-0742 |
| Fondation du patrimoine religieux du Québec | Aide technique et subventions pour la mise en œuvre de projets de restauration | www.patrimoine-religieux.qc.ca | (514) 931-4701 |
| Fonds de solidarité des travailleurs du Québec | Prise de participation pour le soutien d'activités structurantes non saisonnières | www.fondsftq.com | 1 800 361-5017 |
| Fonds des priorités gouvernementales en science et en technologie – volet environnement | Aide financière pour travaux scientifiques dans une perspective d'innovation et de commercialisation | www.fpgste.gouv.qc.ca | (418) 528-5647 |
| Investissement Québec | Garanties de prêts pour la mise en œuvre | www.invest-quebec.com | 1 800 461-2433 |
| Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation | Aide technique et financière pour les phases d'avant-projet, de planification et de mise en œuvre | www.agr.gouv.qc.ca | (418) 368-7676 |
| Ministère de la Culture et des Communications | Subventions pour des projets de restauration patrimoniale, de loisir scientifique et de tourisme culturel | www.mcc.gouv.qc.ca | Consulter les directions régionales |
| Ministère de la Solidarité sociale | Subventions salariales pour la réinsertion dans le milieu de travail | www.mss.gouv.qc.ca | 1 888 643-4721 |
| Ministère de l'Environnement | Subventions pour les études et la sensibilisation en environnement | www.menv.gouv.qc.ca | 1 800 561-1616 |

Tableau F (suite)**Sources d'aide technique et financière pour des projets de conservation et de mise en valeur**

| Nom de l'organisme | Type d'aide | Accès sur site Internet ou par courriel | Numéro de téléphone |
|---|--|--|--|
| Ministère de l'Industrie et du Commerce | Subventions salariales pour du personnel spécialisé | www.mic.gouv.qc.ca | 1 800 463-2355 |
| Ministère des Affaires indiennes et du Nord | Aide financière pour des études relatives à l'environnement et pour la mise en œuvre de projets | www.inac.gc.ca | (418) 648-7552 |
| Ministère des Régions | Aide technique et financière pour toutes les phases de réalisation de projets | www.sdr.gouv.qc.ca | Consulter les conseils régionaux de développement (CRD) et les centres locaux de développement (CLD) |
| Ministère des Ressources naturelles | Aide technique pour la planification et la mise en œuvre de projets sur des terres du domaine public | www.mrn.gouv.qc.ca | Consulter les directions régionales |
| Ministère des Transports | Aide financière pour la planification et la mise en œuvre | www.mtq.gouv.qc.ca | Québec: (418) 643-6864 Montréal: (514) 873-2605 Consulter les directions régionales |
| Parcs Canada | Aide technique pour des projets de développement durable et de gestion environnementale | parkscanada.pch.gc.ca | 1 800 463-6769 |
| Patrimoine canadien | Subventions pour la mise en œuvre d'activités muséales | www.pch.gc.ca | (819) 997-8869 |
| Placements étudiants | Subventions pour stages en entreprises | www.placement-etudiant.micst.gouv.qc.ca | 1 800 463-2355 |
| Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec | Subventions pour la gestion des OBNL | www.saca.gouv.qc.ca | 1 800 577-2844 |
| Secrétariat aux loisirs et aux sports | Subventions pour la mise en œuvre et la gestion d'activités | www.meq.gouv.qc.ca | (418) 646-6018 |
| Secrétariat rural Canada | Subventions pour la planification et la mise en œuvre | www.rural.gc.ca/pilot/pilot_f.html | (418) 648-4820, poste 313 |

Tableau F (suite)**Sources d'aide technique et financière pour des projets de conservation et de mise en valeur**

| Nom de l'organisme | Type d'aide | Accès sur site Internet ou par courriel | Numéro de téléphone |
|---|--|--|---------------------|
| Service canadien de la faune | Aide technique pour les phases d'avant-projet et de planification de projets de conservation | www.qc.ec.gc.ca | (418) 648-7225 |
| Service jeunesse Canada | Subventions salariales | www.jeunesse.gc.ca | 1 800 935-5555 |
| Société de développement des entreprises culturelles | Aide financière pour le recyclage d'immeubles patrimoniaux | www.sodec.gouv.qc.ca | 1 800 363-0401 |
| Société de la faune et des parcs du Québec | Subventions pour la mise en œuvre de projets de maintien de la biodiversité | www.fapaq.gouv.qc.ca | 1 800 561-1616 |
| Société de l'arbre | Aide technique pour la planification de travaux sur berges | www.sodaq.qc.ca | (418) 648-7335 |
| Société d'habitation du Québec | Subventions pour la mise en œuvre de projets de rénovation | www.shq.gouv.qc.ca | 1 800 463-4315 |
| Société d'investissement jeunesse | Garanties de prêts et prise de participation pour la mise en œuvre et la gestion | www.sij.qc.ca | (514) 879-0558 |
| Société générale de financement | Aide financière pour la mise en œuvre et la gestion de projets structurants | www.sgfqc.com | (514) 876-9290 |
| Sociétés d'aide au développement des collectivités du Québec | Aide financière pour la planification, la mise en œuvre et la gestion | www.reseau-sadc.qc.ca | (418) 658-1530 |
| Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi | Aide financière pour la mise en œuvre et la gestion de projets créateurs d'emplois | www.solideq.qc.ca | (418) 624-1634 |
| Tourisme Québec | Aide financière pour la planification, la mise en œuvre et la gestion | www.bonjourquebec.com | 1 800 482-2433 |

Notes

32. COMITÉ POUR LE BIEN-ÊTRE DES CITOYENS DE LA SABLÈRE, *Plan directeur intégré de la rivière Beauport et de ses affluents—Contribution à la gestion du bassin versant et à son développement durable*, version finale, janvier 1999.
33. SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL, *Rapport annuel 1998-1999*.
34. Pour plus de détails à cet égard, nous recommandons la lecture du guide *Fonder une entreprise*, édité par la Direction générale de Communication-Québec du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.
35. FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC, *Les habitats fauniques en milieux urbains, des retombées collectives*, dépliant.

5. Références

Pour parfaire leurs connaissances des sujets traités dans ce Guide, les lecteurs trouveront ici une liste des ouvrages de référence utilisés lors de sa rédaction.

5.1 Sites Internet gouvernementaux³⁶

- *Bilan des habitats et de l'occupation des sols dans le sud du Québec*, Environnement Canada : www.qc.ec.gc.ca/faune/bilan/html/
- *Charte des rivières* et autres publications, Commission des rivières du patrimoine canadien : www.chrs.ca/Main_f.htm
- *Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec*, Ministère de l'environnement du Québec (MENV) : http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/consultation/gestion_eau.htm
- *Éco-action 2000*, Environnement Canada : www.qc.ec.gc.ca/ecoaction_2000/francais/index.htm
- *L'enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens de 1996*, Environnement Canada : www.ec.gc.ca/nature/enquete.htm
- *Forum de l'industrie touristique, Cahier du participant*, Tourisme Québec, 1997 : www.bonjourquebec.com/francais/mto/activites/forum.html
- *Gestion du territoire public*, ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) : www.mrn.gouv.qc.ca/5/52/525/intro.asp
- *Lois et règlements fédéraux*, ministère de la Justice du Canada : canada.justice.gc.ca/Loireg/index_fr.html
- *Lois et règlements provinciaux*, Publications du Québec : doc.gouv.qc.ca/servlets/Dbml/index2.html
- *Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000*, Saint-Laurent Vision 2000 : www.slv2000.qc.ec.gc.ca/slv2000/francais
- *Plan stratégique* et autre documentation de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) : www.sepaq.com/Fr/index.html
- *Pour donner au monde le goût du Québec – Politique de développement touristique*, Tourisme Québec : www.bonjourquebec.com/francais/mto/publications/poldevtour.html
- *Principes directeurs et politiques de gestion*, Parcs Canada : parkscanada.pch.gc.ca/library/indexf.htm
- *Programmes et services*, ministère de l'Environnement du Québec (MENV) : www.menv.gouv.qc.ca/programmes/index.htm
- *Rapport final sur les consultations publiques et recommandations*, Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec, avril 1999 : www.meq.gouv.qc.ca/loisirs/publications/secur_nautique/inter.html
- *Territoires à statuts particuliers : les refuges fauniques, les ZECS, les réserves fauniques, les pourvoiries, les aires fauniques communautaires et les petits lacs aménagés*, ministère de l'Environnement du Québec (MENV) : www.fapaq.gouv.qc.ca/
- *Le tourisme au Québec en 1995, une réalité économique importante*, et autres publications de Tourisme Québec : www.bonjourquebec.com/francais/mto/publications/autres.html

5.2 Sites Internet non gouvernementaux

- *Cadre de gestion des rivières à saumon du Québec*, Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) : www.quebectel.com/saumonquebec/ba00fr.htm
- *Fédération québécoise pour le saumon atlantique* (FQSA) : www.saumon-fqsa.qc.ca/
- *Fiches d'information*, Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL) : fapel.org/
- *Guide d'action communautaire pour la protection des cours d'eau* et autres références pratiques, Fleuve et rivières du Québec, Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), le Réseau des organismes de rivières du Québec (Réseau d'OR) et Stratégies Saint-Laurent (SSL) : ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/index.html
- *Guide des milieux humides*, Union québécoise pour la conservation de la nature, (UQCN), produit en 1994 : ecoroute.uqcn.qc.ca/envir/mhum/index.html
- *Profil environnemental du Québec*, Union québécoise pour la conservation de la nature, (UQCN), produit en 1992 : ecoroute.uqcn.qc.ca/envir/profil/index.html

5.3 Monographies et guides pratiques

- CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, *Manuel sur certaines considérations d'ordre juridique utiles aux organismes de protection des cours d'eau*, 1998.
- GOUPIL, J.-Y., *Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, 1998.
- LCHAT, B., Conseil de l'Europe, *Le Cours d'eau : conservation, entretien et aménagement*, Strasbourg, France, Conseil de l'Europe, 1991, Collection Série aménagement et gestion, no 2.
- LUSSIER, C. ET GOSSELIN, C., *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*, Charlesbourg, Québec, ministère des Ressources naturelles, 1994.
- MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES DU CANADA, *Guide d'intervention, restauration naturelle des rives du Saint-Laurent*, publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement du Canada, 1996.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, *Aménagement de cours d'eau municipaux en milieu agricole : normes de conception*, Québec, MEF et MAPAQ, 1994.
- PAQUET, G., SERVICE DES HABITATS FAUNIQUES, *Guide d'aménagement de l'habitat de reproduction des espèces de poissons d'eau fraîche*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1990.
- VALLIÈRES, L. ET LACASSE, S., *Habitat du poisson : guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagements*, ministère de l'Environnement et de la Faune et Fondation de la faune du Québec, 1996.

5.4 Autres références

- ARCHAMBAULT, M. ET PÉLOQUIN, C., *Établissement d'un profil des touristes d'aventure et des écotouristes pour chacun des principaux marchés géographiques du Québec*, Chaire de tourisme de l'UQAM, Club de produits Aventure et écotourisme Québec, mars 1999.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU NAUTISME (AQIN) ET VILLE DE MONTRÉAL, *Étude sur l'impact économique du nautisme et le développement du canal Lachine*, 1995.
- BESLILE, J.-M., « La rivière des Escoumins a son conseil de bassin », *Salmo Salar*, vol. 21, no 2, juin 1998.
- BOUVIER, R. ET SACCO, M., *Guide nautique 1999*, numéro hors-série de l'Escale nautique, Québec, été 1999.
- CADRIN, G., *Problématique de la mise en valeur des aspects paysagers et récréatifs de l'eau*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1988.
- CAZELAIS, N., « Pour redécouvrir les beautés du Saint-Laurent », *Forces*, no 122, pp. 22 à 29, 1999.
- CENTRE SAINT-LAURENT, ENVIRONNEMENT CANADA, *Bilan Saint-Laurent*, feuillets d'information sur l'état du fleuve produits dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent.
- CHOQUETTE, S., GILLES SHOONER & ASSOCIÉS INC., *Évaluation du potentiel récréatif des réservoirs du Québec en milieux terrestre et riverain : Revue de méthodes d'évaluation déjà existantes*, Rapport sectoriel, septembre 1989.
- COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME, *Le tourisme d'aventure et l'écotourisme : les enjeux*, 1997.

Références générales

5.4 Autres références (suite)

- COMITÉ POUR LE BIEN-ÊTRE DES CITOYENS DE LA SABLIERE, *Plan directeur intégré de la rivière Beauport et de ses affluents, contribution à la gestion du bassin versant et à son développement durable*, version finale, 1999.
- COMMUNICATIONS SCIENCES-IMPACTS, *Bilan du programme de développement économique du saumon (PDES)*, Fondation de la faune du Québec, Fédération québécoise pour le saumon atlantique, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, ministère des Régions du Québec, Développement économique Canada, Pêches et Océans Canada, 1998.
- DESJARDINS MARKETING STRATÉGIQUE, *Les canaux du Québec, Plan d'action marketing 1996-2000, stratégie, tactique et mise en œuvre, rapport final*, Parcs Canada, Service du marketing et des affaires du programme Conservation et canaux, 1996.
- DROUIN, G., « *Ça bouge sur les rivières* », *Franc-Vert*, pp.15-17, août-septembre 1996.
- ENVIRONNEMENT ET FAUNE QUÉBEC, - *La protection des habitats fauniques sur les terres du domaine public*, dépliant, 1994.
- EDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT (ERE), *Recueil de renseignements vulgarisés sur le patrimoine - Un héritage à préserver et à transmettre*, MCC et MENV, 1997.
- FELTMATE, B.W., *Faire du développement durable: Une réalité pour les entreprises*, CMA Magazine, volume 71, no 2, publié par la Société des comptables en management du Canada, mars 1997.
- FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC, *Les habitats fauniques en milieu urbain, des retombées collectives*, dépliant, 1998.
- FRANCOEUR, L-G., « Commission sur la gestion de l'eau, 51 000 kilomètres de cours d'eau ravagés », *Le Devoir*, mardi 12 mai 1999.
- GILBERT, M-C ET PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINTE-LAURENT, *Compte-rendu de l'atelier de travail régional sur les activités d'observation en mer des mammifères marins*, mai 1998. Tadoussac (Québec).
- GROUPE-CONSEIL ENVIRAM (1986) INC ET PÊCHE EN VILLE INC, *Plan intégré de restauration et de mise en valeur de la rivière Saint-Charles et de ses tributaires: étude d'opportunité*, Québec, 1994.
- GROUPE DE RECHERCHE RHÔNE-ALPES SUR LES INFRASTRUCTURES ET L'EAU, *Aménagement et gestion des milieux aquatiques: la mise en œuvre de démarches globales et collectives: textes de conférence*, Villeurbanne, 1996.
- GUERICOLAS, P., « De ruisseau en rivière », *Franc-Vert*, pp.22-23, août-septembre 1996.
- LA TABLE DES PRÉFETS ET MAIRES DU GRAND MONTRÉAL, *Le Grand Montréal Bleu*, brochure, CUM, villes de Montréal et Laval et MRC de Champlain, des Moulins et de Vaudreuil-Soulanges, novembre 1996.
- LÉGER & LÉGER, *Les Québécois et leurs loisirs*, Recherche et stratégie marketing, capsule « Tendances », novembre 1999.
- LE GROUPE DBSF, *Mise à jour 1999 des données du diagnostic d'ensemble des ressources humaines en tourisme*, Conseil québécois des ressources humaines en tourisme, mars 1996.
- LE GROUPE DBSF, *Diagnostic d'ensemble des ressources humaines en tourisme, orientations et plan d'action, annexes au rapport final*, Conseil québécois des ressources humaines en tourisme, mars 1996.
- LE GROUPE SEGUIN-LACASSE ET LE GROUPE DBSF, *Promenade riveraine du bassin de Chambly*, Ville de Chambly, 1998.
- LEMIEUX, M. ET BÉRUBÉ, P., *Méthode de calcul des bénéfices économiques découlant d'un projet d'aménagement de l'habitat du poisson*, ministère de l'Environnement et de la Faune, direction régionale Mauricie-Bois-Francs et al., 1995.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, Direction générale de la gestion du territoire public, *Récréation et tourisme sur les terres publiques*, document d'information présenté dans le cadre du Forum de l'industrie touristique, SDIT, 1997.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, Direction générale de la gestion du territoire public, *Contribution au développement du secteur récréotouristique*, document de présentation interne, 1998.
- SAINT-LAURENT VISION 2000, *Rapport quinquennal 1993-1998*, 1998.
- THE ECONOMIC PLANNING GROUP OF CANADA, *Sur la voie du succès - Leçons tirées des chefs de file du tourisme d'aventure et de l'écotourisme au Canada*, Commission canadienne du tourisme, 1999.
- THE ECONOMIC PLANNING GROUP OF CANADA, *Catalogue des pratiques exemplaires du tourisme d'aventure et de l'écotourisme*, Commission canadienne du tourisme, 1999.
- THE RANDOLPH GROUP, *Tourisme d'aventure et écotourisme au Canada*, Commission canadienne du tourisme, janvier 1997.
- VEZINA, R., « La reconquête des rivières », *Québec Science*, pp.12-19, mai 1995.

Note

36. Les sites Internet mentionnés en référence ont été consultés durant l'automne 1999; leur adresse et leur contenu ont été vérifiés en février 2000.

Crédits photos

COUVERTURE

- Sylvain Majeau, Tourisme Québec
- Heiko Wittenborn, Tourisme Québec

Sections 1 - 4

- | | | | |
|-----------|---|-----------|--|
| 1. - 2. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec | 30. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec |
| 3. | Heiko Wittenborn, Tourisme Québec | 31. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec |
| 4. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec | 32. | Jean-Guy Lavoie, Tourisme Québec |
| 5. | Louis Panassie, Tourisme Québec | 33. | Marcel Gignac, Tourisme Québec |
| 6. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec | 34. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec |
| 7. | Jean-Pierre Huard, Tourisme Québec | 35. | Robin Edgar, Tourisme Québec |
| 8. - 9. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec | 36. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec |
| 10. | Marcel Gignac, Tourisme Québec | 37. | Marcel Gignac, Tourisme Québec |
| 11. | Jean-Pierre Huard, Tourisme Québec | 38. | Jean-Guy Lavoie, Tourisme Québec |
| 12. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec | 39. - 40. | Jean-Pierre Huard, Tourisme Québec |
| 13. | Jean-Pierre Huard, Tourisme Québec | 41. | Michel Julien, Tourisme Québec |
| 14. | Robin Edgar, Tourisme Québec | 42. | Jean-Pierre Huard, Tourisme Québec |
| 15. | Jean-Pierre Huard, Tourisme Québec | 43. | Michel Grimard |
| 16. | Michel Julien, Tourisme Québec | 44. | Marie-Andrée Delisle, Tourisme Québec |
| 17. | Dominique Lalonde, Bande à Bonn'Eau de Lanoraie | 45. - 46. | Jean Audet, Parcs Canada |
| 18. | Jean-Guy Lavoie, Tourisme Québec | 47. - 48. | Michel Leblond, Éco-Nature |
| 19. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec | 49. - 50. | Société d'aménagement de la baie Lavallière inc. |
| 20. | Jean-Guy Lavoie, Tourisme Québec | 51. | Octave Leblanc |
| 21. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec | 52. | CHARMES |
| 22. | Marc Renaud, Tourisme Québec | 53. - 54. | C.S. Langlois |
| 23. | Heiko Wittenborn, Tourisme Québec | | |
| 24. | Marcel Gignac, Tourisme Québec | | |
| 25. - 26. | Sylvain Majeau, Tourisme Québec | | |
| 27. | Sandrine Dussart, Tourisme Québec | | |
| 28. | Vincent Drolet, Tourisme Québec | | |
| 29. | Jocelyn Boutin, Tourisme Québec | | |

*Le Guide a été réalisé par le Groupe DBSF, en collaboration avec le Groupe conseil Genivar et BBC4 créativité.
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000
ISBN : 2-550-35877-5
© Tourisme Québec, 2000*

Ce document est disponible dans le site Web www.bonjourquebec.com/eau